

RAPPORT D'ACTIVITÉ

EPTB Oise Aisne

2010

inondation
vulnérabilité
ralentissement
dynamique
prévention
rivières
bassin versant
environnement

Val d'Oise

Oise

Aisne

Marne

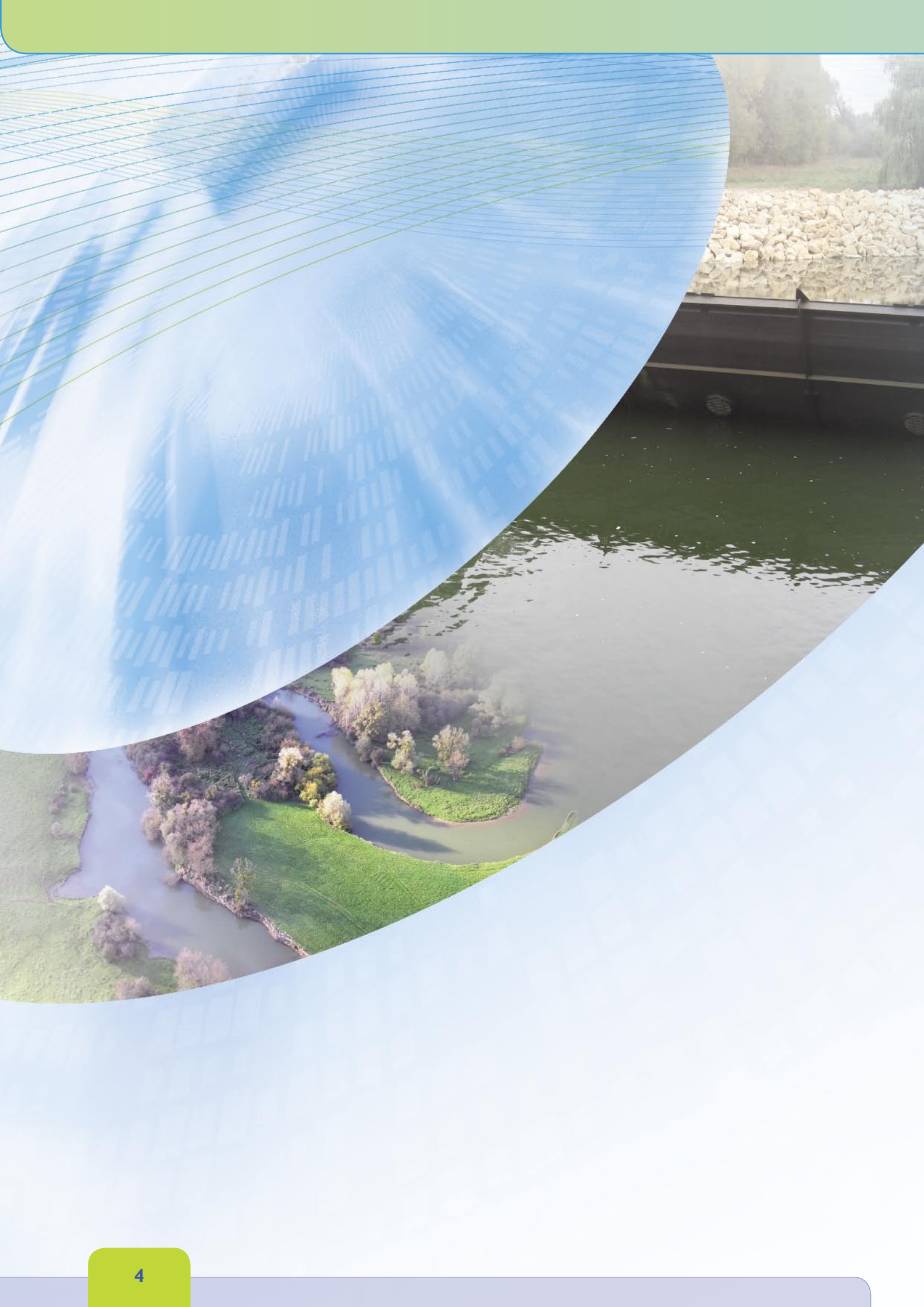
Meuse

Ardennes

Sommaire

● Le mot du président	5
● Présentation générale de l'Entente	6
L'EPTB Oise Aisne, acteur du bassin pour la lutte contre les inondations et la valorisation des milieux aquatiques	7
Le bassin hydrographique de l'Oise	7
Objectifs et missions de l'Entente	8
L'Entente Oise-Aisne élue structure porteuse du DOCOB NATURA 2000 de la moyenne vallée de l'Oise	10
Organisation et typologie d'actions de l'Entente	12
Organigramme du personnel des services	13
● Les faits marquants de 2010	14
● Les finances de l'établissement	16
Compte administratif	17
• Les premières estimations du compte administratif 2010	
• Dépenses et recettes en 2010	
Le budget primitif 2011	19
• Les dépenses	
• Les recettes	
Le programme d'investissement	20
● Les actions de l'Entente	22
Du risque d'inondation, de la préservation de l'environnement	23
• Des actions de lutte contre les inondations et de la DCI	23
• De l'atteinte du bon état et de la DCE	24
• Des actions convergentes pour la DCE et la DCI	24
I) Actions sur le lit majeur pour écrêter les crues	25
• Connaissance, mémoire du risque et information pédagogique	25
- Communication et information pédagogique	
- Sensibilisation au risque d'inondation	
• La stratégie de lutte contre le risque d'inondation à l'horizon 2013	26
- A chaque problématique du risque d'inondation sa solution	
• Les projets d'écrêtement des crues	29
- Le site d'écrêtement des crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)	29
- Le site d'écrêtement des crues de l'Oise dans le secteur de Proisy (02)	29
- Les projets d'écrêtement des crues du Petit Gland à Saint-Michel (02)	30
- Le projet d'écrêtement des crues de la Serre de Montigny-sous-Marle (02)	32
- Le projet d'écrêtement des crues de l'Aire de Varennes-en-Argonne (55)	33
- Le projet d'écrêtement des crues de l'Aisne de Savigny-sur-Aisne (08)	34

Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations	35
Une offre globale aux communes sinistrées : de l'information préventive à la réduction de la vulnérabilité	36
2) Actions environnementales sur les milieux aquatiques	38
• Des actions d'entretien, de restauration des cours d'eau et de reconquête des milieux aquatiques	38
• Les aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau	39
• Le programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau domaniaux non navigables	41
• Les contrats globaux	42
• Le pilotage et l'animation du DOCOB Natura 2000 de la moyenne vallée de l'Oise	43
3) Actions convergentes sur les milieux aquatiques	44
• La réserve écologique de l'Ois'eau : une action de lutte contre les inondations couplée à un réaménagement écologique ambitieux	44
• L'opération pilote d'aménagement des affluents des Crêtes préardennaises (08)	45
.....	
● La vie de l'établissement	46
Les membres du Conseil d'administration de l'Entente Oise - Aisne et les réunions statutaires	47
Le fonctionnement des services de l'Entente Oise - Aisne	48
.....	
● Les perspectives à venir	51
.....	
● Annexes	52
Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2010	52
Programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Oise de 2002 à 2010	53
Indicateurs d'activités : liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2010	55
Liste des conventions passées entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie	59
Liste des marchés contractés par l'Entente en 2010	60
Liste des outils de communication et revue de presse	61



Le mot du président

La problématique des inondations a occupé une fois encore l'actualité en 2010.

Notre rôle est de mesurer les impacts et la récurrence de ces phénomènes pour déterminer, d'un point de vue technique et économique, les actions de protection et de prévention à mettre en œuvre à l'échelle du bassin versant. L'Entente a poursuivi les études relatives aux projets en amont des bassins et ses actions d'information auprès des collectivités exposées au risque afin de rechercher localement des solutions complémentaires.

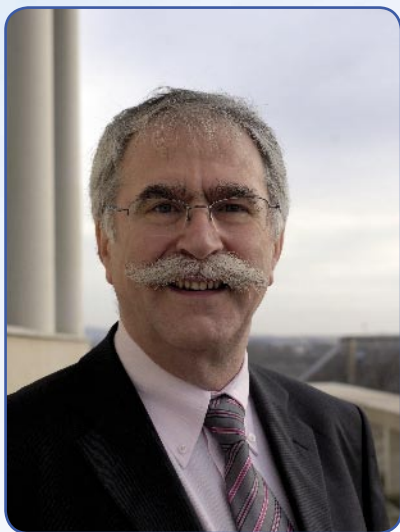
Le renforcement de nos outils d'information et de nos actions de communication tant sur le volet de la lutte et prévention contre les inondations que sur le volet de la préservation de l'environnement a notamment permis que soit mis en ligne un nouveau site Internet. La participation à la 3^e édition du salon PREVIRISQ fut également une opportunité de partager notre savoir-faire et de contribuer au développement d'une connaissance partagée du risque et des mesures réalisées ou en projets permettant de s'en protéger.

A l'heure de la parution de ce rapport, la crue de janvier 2011 a dramatiquement marqué les esprits et rappelé à chacun l'urgence d'agir. Je constate notamment que la concertation agricole relative au projet de Saint-Michel a aboutie en 2010 à la signature du protocole agricole d'indemnisation. Cette étape clé franchie à laquelle s'ajoute l'empreinte de la crue de janvier en Thiérache et les économies de dommages auxquels auraient pu prétendre les sinistrés, laisse augurer une finalisation du projet courant 2011 en vue de recueillir les autorisations administratives et réglementaires pour le réaliser.

L'EPTB Oise Aisne demeure plus que jamais dans la recherche de solutions concertées sur les hauts bassins de l'Aisne et de l'Aire, propositions issues de la stratégie d'aménagements sur le bassin, et dont les orientations techniques se voient renforcées par l'efficacité démontrée du site de Proisy (70 M€ d'économies de dommages au premier fonctionnement) conformément aux études de projet.

A l'issue des élections cantonales de mars 2011, le Conseil d'administration de l'Entente sera recomposé. J'exerce la présidence de l'Entente Oise-Aisne bientôt dix ans et je suis fier de ce que l'Entente a pu réaliser dans ses différents domaines de compétence et de la référence qu'elle représente aujourd'hui en matière de lutte contre les inondations et de contribution à la mise en œuvre de la directive-cadre européenne sur l'eau.

Je serai à nouveau candidat à la condition de pouvoir compter sur la responsabilité de tous les acteurs concernés pour poursuivre la mise en œuvre sur l'ensemble du bassin de la stratégie votée en 2009.



Gérard SEIMBILLE

Président de l'Entente Oise-Aisne

Présentation générale de l'Entente Oise-Aisne



L'Entente, acteur de bassin pour la lutte contre les inondations et la valorisation des milieux aquatiques

L'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents, dénommée Entente Oise-Aisne, a été créée le 25 septembre 1968 par les Conseils généraux des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise qui en sont membres. L'Entente Oise-Aisne a le statut juridique d'une institution interdépartementale, disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, exerçant ses compétences sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise. Conformément aux nouveaux statuts approuvés par délibération unanime du Conseil d'administration en 2006, l'Entente a pour mission de conduire les politiques voulues et partagées par les Départements membres. Par ses actions d'aménagement et de gestion des cours d'eau, elle contribue principalement à la lutte contre les inondations. Elle participe également à la préservation de l'environnement naturel du bassin hydrographique. **L'Entente, par arrêté préfectoral, a été reconnue en tant qu'Établissement public territorial de bassin le 15 avril 2010.**

Le bassin hydrographique de l'Oise

● L'Oise, l'affluent le plus important de la Seine

Le bassin versant de l'Oise, communément appelé «vallées d'Oise» s'étend sur près de 17 000 km² (soit un sixième du bassin Seine-Normandie) et comporte plus de **9 000 km de cours d'eau dont 250 km de rivières domaniales non navigables**. Celui-ci s'inscrit principalement dans six départements : le Val d'Oise (région Ile-de-France), l'Oise et l'Aisne (région Picardie), les Ardennes et la Marne (région Champagne-Ardenne) et la Meuse (région Lorraine).

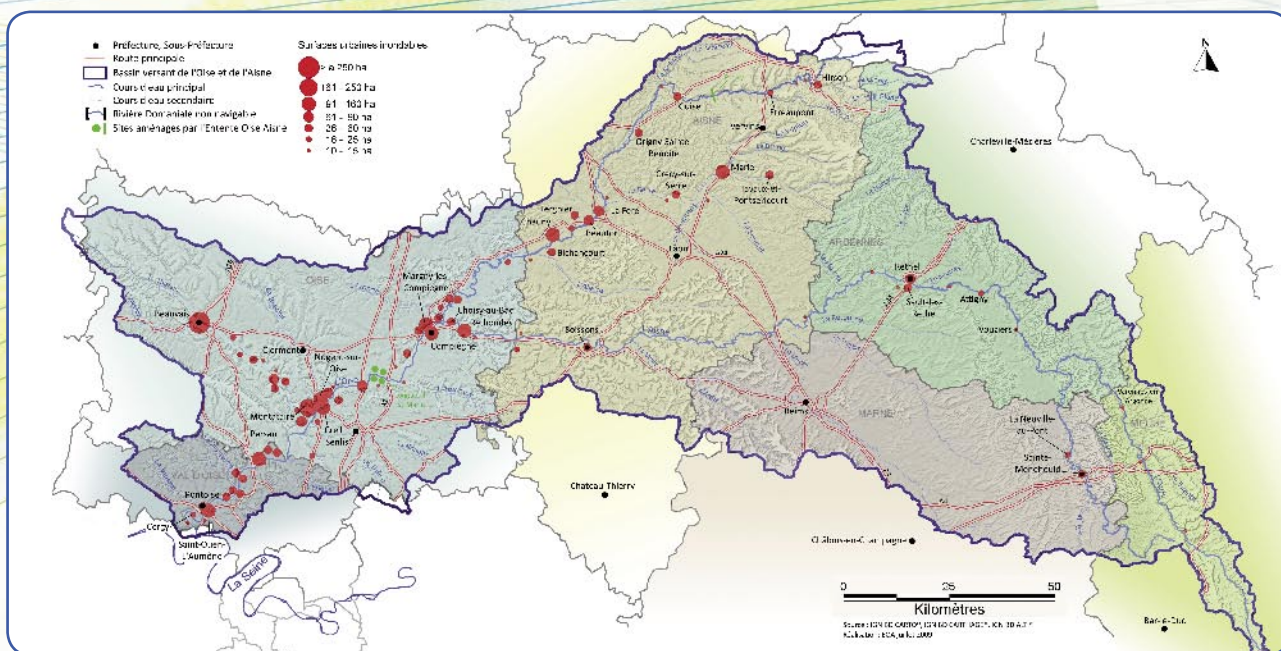
L'Oise prend sa source à Chimay dans les Ardennes belges à 323 km d'altitude et s'écoule sur 340 km avant de rejoindre la Seine à l'ouest de Paris, à Conflans-Sainte-Honorine (78). Son principal affluent, l'Aisne, vient la rejoindre en amont de Compiègne (60). L'Oise est domaniale navigable en aval du Plessis-Brion (60). L'Aisne prend sa source dans le département de la Meuse et est domaniale navigable en aval de Vailly-sur-Aisne (02) jusqu'à Compiègne dans l'Oise. Le sous-bassin de l'Aisne représente la moitié de la superficie du bassin versant de l'Oise soit 7 920 km². D'une longueur de 143 km et drainant un sous-bassin de 1043 km², l'Aire prend sa source à Saint-Aubin-sur-Aire (55). Elle traverse ensuite le département de la Meuse du sud au nord à la limite orientale du massif de l'Argonne, et conflue en rive droite avec l'Aisne en amont de Mouron, dans les Ardennes.

Inondation en 1993
à Compiègne (60)

● Caractéristiques et enjeux du bassin

Les 1,8 millions d'habitants du bassin occupent le territoire de manière inégale. L'aval du bassin, à proximité de Paris, est très densément peuplé à l'exception des massifs boisés (Forêt de Crépy-En-Valois, de Senlis, de Chantilly et de Compiègne) et des parcs naturels. Son amont connaît en revanche des densités de population très faibles (moins de 20 hab. au km² dans le sud-est du bassin). Le bassin compte une trentaine d'agglomérations de plus de 10 000 hab., dont Reims (215 000 hab.), Cergy-pontoise (200 000 hab.) et Compiègne (plus de 70 000 hab.). En amont de l'agglomération parisienne, l'urbanisation reste dense le long de la moyenne vallée de l'Oise (Creil, Nogent-sur-Oise, Compiègne, Noyon, Chauny-Tergnier) et de ses affluents principaux, le Thérain (Beauvais) et l'Aisne aval (Soissons).

Les surfaces agricoles dominent largement le territoire avec près de 73% de la superficie contre 62% sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie. Les zones naturelles représentent 23% dont 1% de zones humides. Enfin les zones urbaines, fortement exposées aux crues pour certaines, s'étendent sur 4% du territoire tout en regroupant la moitié de la population.



Une des orientations du SDAGE et du programme de mesures : préserver et améliorer le fonctionnement hydroécologique des milieux.

De par son occupation du sol, une large partie du bassin de l'Oise est fortement affectée par l'activité humaine principalement en aval et sur les axes majeurs du réseau. Les altérations observées sont une artificialisation du lit mineur (anciens recalibrages, protections de berges, aménagements urbains trop proches du cours d'eau, seuils) et un mitage du lit majeur par l'extraction de granulats (Oise, Aisne, Thérain et Vesle). Si l'amont du bassin est davantage préservé, certaines têtes de bassin sont fortement impactées par les activités agricoles (apports de sédiments par ruissellement superficiel ou drainage, curages liés à l'assainissement des terres). La présence de moulins et seuils peut également limiter le déplacement des poissons et perturber leur cycle de vie en ne permettant pas un lien entre les différentes zones nécessaires à l'accomplissement de ce cycle. Une attention constante doit être portée sur les projets développant des actions de restauration permettant l'amélioration du fonctionnement de ces milieux.

Dans le cadre de l'élaboration du programme de mesures Seine-Normandie, la protection et la restauration des milieux aquatiques a fait l'objet d'une analyse à dire d'expert pour dégager les types d'opérations nécessaires en vallée d'Oise :

- Réhabilitation de la dynamique du cours d'eau/diversification des habitats
- Gestion des berges et ripisylve
- Amélioration de la franchissabilité
- Restauration/recréation de frayères
- Restauration et gestion de zones humides (dont reconnexion d'annexes hydrauliques)
- Lutte contre le ruissellement.

Cette thématique requiert l'émergence de maîtres d'ouvrage adaptés pour porter ce type de mesures permettant de fournir aux cours d'eau des conditions hydromorphologiques assurant la présence de la faune et de la flore nécessaires à l'atteinte du bon état écologique.

Objectifs et missions de l'Entente

Les crues du bassin de l'Oise ont été nombreuses en amont comme en aval. Elles appartiennent à deux types principaux, **les crues d'hiver et de printemps**, et sont dues à la saturation des sols argileux en amont principalement. Quelques débordements peuvent également résulter de violents orages estivaux. Ainsi lorsque les crues de l'Aisne et de l'Oise se cumulent, la situation devient préoccupante en aval de Compiègne. En crue, l'Aisne apporte plus de débit que l'Oise. De Compiègne à la confluence à la Seine, **la gravité des inondations dépend largement, d'une part, du déphasage effectif** entre les ondes de l'Aisne et de l'Oise moyenne **et, d'autre part, du niveau de la Seine, condition aval du système.**

Ces crues sont par conséquent à la fois dues :

- aux caractéristiques du relief des bassins versants amonts relativement élevés (Aisne : entre 300 m et 400 m) et le relief peu élevé et peu accidenté de l'aval,
- à la géomorphologie avec la présence en amont de formations marneuses et argileuses, dotées d'une faible perméabilité, propices au ruissellement,
- à la pluviométrie qui joue un rôle essentiel dans la genèse des crues, la répétition dans le temps, la généralisation dans l'espace et l'intensité des précipitations déterminant l'ampleur des crues,
- à la fonte des neiges.



L'Oise en crue à Compiègne

● La construction d'une stratégie de lutte contre les inondations

Avant la moitié du **XX^e siècle**, les riverains semblaient accepter le phénomène au vu des travaux d'aménagement secondaires et locaux réalisés. Les catastrophes des années soixante et plus spécifiquement la crue de 1966, éveilla les consciences des responsables qui décidèrent de réfléchir à une politique de grands travaux afin d'apporter une sécurité sur l'ensemble du bassin. Entre 1968 et 1990, l'Entente Oise-Aisne donc chargée de réaliser des études qui aboutirent à des projets de barrages protecteurs. Face à l'hostilité des populations concernées, cette politique échoua. Pendant près de trente ans le bassin connut peu d'inondations ainsi qu'une perte de la mémoire du risque et une poursuite effrénée des constructions dans le lit majeur de l'Oise et de l'Aisne.

Depuis 1990, avec le concours technique et financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les actions de l'établissement ont contribué à l'amélioration de l'écoulement des eaux, notamment par le financement de travaux d'entretien des rivières et de restauration des milieux aquatiques.

Les travaux sont réalisés par les collectivités locales et leurs groupements sur les cours d'eau non domaniaux et par l'Entente, en qualité de maître d'ouvrage, sur les sections non navigables des cours d'eau domaniaux. **Les crues de 1993 et 1995** d'une période de retour entre 30 et 50 ans suivant les secteurs ont entraîné une nouvelle prise de conscience remettant au premier plan la gestion des inondations. Ces fortes crues conduisent l'Entente à une nouvelle orientation de sa politique de lutte contre les inondations : **elles provoquent en effet des dommages et des pertes économiques évalués à l'époque à plusieurs millions d'euros, en faisant près de 30 000 sinistrés sur le territoire de 200 communes riveraines de l'Oise et de l'Aisne.** Ainsi, au-delà des aides apportées alors aux collectivités pour l'entretien des rivières, l'Entente Oise-Aisne a fait évoluer sa politique de lutte contre les inondations radicalement.

La nouvelle orientation de la stratégie de l'Entente s'appuie notamment sur le rapport élaboré par Jean Dunglas à qui le gouvernement a confié, devant l'ampleur de ces catastrophes à répétition, une mission d'études et de propositions sur la coordination de l'activité des services administratifs dans la lutte contre les inondations dans les bassins de l'Aisne et de l'Oise, et d'identification des mesures permettant aux collectivités territoriales de mieux assurer leurs missions dans le domaine de la prévention des inondations. **Le rapport Dunglas** publié en 1996 a ainsi défini de nouvelles orientations préconisant une réforme statutaire de l'Entente et un ensemble d'actions cohérentes et globales à l'échelle du bassin. L'idée de barrages réservoirs laissa ainsi la place aux techniques de ralentissement dynamique associées à de l'information et de la sensibilisation préventive. Les techniques de ralentissement dynamique consistent principalement à :

- retenir le ruissellement sur les versants aussi longtemps que possible afin d'étaler dans le temps les volumes d'eau parvenant dans les cours d'eau,
- Ralentir les vitesses d'écoulement des eaux dans les cours d'eau afin d'étaler le volume d'eau dans le temps,
- Favoriser la connexion avec les annexes fluviales et le lit majeur en général, pour amortir le pic de crue.

Des statuts et un nouveau règlement intérieur, plus détaillés et adaptés aux textes réglementaires et aux perspectives d'évolution de l'établissement, furent par conséquent élaborés entre 1995 et 1996. En effet, la définition des statuts de l'Entente encore en vigueur début 1996 et ses évolutions possibles avaient été étudiées par le cabinet juridique «Gide-Loyette-Nouel» ; ce dernier avait mis en évidence que la structure ne constituait pas une «entente interdépartementale» au sens des articles 89 et 90 de la loi du 10 août 1871 mais une «institution interdépartementale» régie par l'article 91 de cette même loi et celle du 9 janvier 1930. Ainsi, ce constat qui n'était pas apparu clairement eut des implications dans une période où la question de la réforme de l'établissement était au cœur des préoccupations au ressortir des crues de 1993 et 1995. En effet, le caractère opposable des décisions de l'Entente face aux collectivités fut éclairci sans que cela induise une modification statutaire, et d'autre part, il devint nécessaire d'établir une clé de répartition budgétaire entre les départements membres intégrée aux statuts. Le rapport «Dunglas» ainsi que les études ISL sur les rivières Oise et Aisne, Stucky sur l'Oise amont et Safège sur l'Aisne amont et l'Aire ont aidé l'Entente à définir une stratégie d'aménagement hydraulique pour réduire le risque inondation à l'échelle des bassins versants de l'Oise et de l'Aisne : **le ralentissement dynamique.** Une centaine de sites potentiels d'aménagement ont alors été identifiés d'une capacité totale de stockage de près de 100 millions de m³ environ, constituent l'esquisse d'un programme d'investissement à long terme (plusieurs décennies). Après évaluation des potentialités ainsi identifiées, l'Entente élaborera un programme d'actions sur l'ensemble du bassin.

● La charte 2000-2006 et le programme d'actions

En 2001, la «**Charte de gestion du risque inondation sur les bassins versants de l'Aisne et de l'Oise**», signée par l'Etat, l'Agence de l'eau, Voie navigables de France et l'Entente Oise-Aisne a donné à cette dernière un rôle majeur de maître d'ouvrage, développant la solidarité entre l'amont et l'aval, ainsi que des moyens financiers importants via notamment des programmes pluriannuels (les Contrats de plans Etat Régions CPER) de prévention et de lutte contre les inondations. **Les techniques de ralentissement dynamique** apparaissent plus adaptées aux situations qui prévalent actuellement. En outre, leur application à la prévention des inondations évite d'aggraver la situation en aval et peut se traduire dans ce cas précis par plusieurs ouvrages répartis sur le bassin versant, offrant ainsi une meilleure protection à l'échelle du bassin versant. Ces orientations techniques ont permis d'identifier 7 sites majeurs d'intervention dont **les projet pilotes de Longueil-Sainte-Marie (60) et de Proisy (02), intégrés notamment depuis 2000 aux CPER.**

Ainsi, la mise en œuvre du programme interrégional correspondant au volet «lutte contre les inondations» des Contrats de plan Etat-Région (Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Picardie), inscrit dans la Charte Oise Aisne pour un montant total de 27 millions d'euros sur la période 2000-2006, a véritablement commencé en 2002, avec la signature des conventions-cadre tripartites entre l'Etat, l'Entente et chacune des trois Régions, suivie de la mise en place du financement des premières opérations pilotes présentées par l'Entente à ses partenaires financiers.

Dès 2003, le programme d'études et travaux a été précisé, s'agissant de localisations de sites, et augmenté, en s'ouvrant à l'approche économique et la connaissance du risque. Le protocole global de servitude de surinondation a trouvé un écho réglementaire dans la loi «risque» de 2003. Ainsi, une enveloppe étendue à 34,6 M€ a été retenue par l'Etat, qui apporte son soutien au taux majoré de 40%, dans le cadre des Plans d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Les Contrats de projets interrégionaux Etat-Régions (CPIER) 2007-2013 se sont inscrits dans le Plan Seine, élaboré par l'Etat, qui rassemble des actions orientées tant vers la prévention des risques que vers l'environnement. L'aide du FEDER vient compléter le dispositif financier.



Le Conseil d'administration de l'Entente

● Les actions de l'Entente pour atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques

L'Entente, au sein de son programme d'aides aux collectivités ainsi que de son programme d'intervention sur le domaine non navigable (DNN) sous sa maîtrise d'ouvrage, développe des actions sous forme de travaux sur le lit mineur des cours d'eau (entretien, restauration et reconnections hydrauliques). En effet, l'Entente Oise-Aisne, sous mandat de l'Etat, soutient depuis de nombreuses années les travaux d'entretien et de restauration des sections domaniales non navigables Oise et Aisne, travaux aidés conjointement par L'Agence de l'eau, le Conseil régional de Picardie, le FEDER et les Conseils généraux. L'Entente assure également la gestion et l'instruction des aides aux collectivités locales qui souhaitent développer des actions d'aménagement visant plusieurs objectifs : la gestion des sites à enjeux, des actions environnementales et l'émergence de maîtres d'ouvrages locaux. En 2007, ce régime d'aide a été révisé afin de développer des actions fortes visant l'atteinte du bon état prescrit par la Directive cadre sur l'eau. De plus, dans le cadre du projet de Longueil-Sainte-Marie, l'Entente a souhaité restaurer 93 ha de plans d'eau dont les potentialités floristiques et faunistiques sont ainsi pleinement préservées tout en bénéficiant d'un programme pédagogique de sensibilisation du public. Enfin, l'Entente développe sur les versants des typologies d'actions visant notamment à augmenter le temps de concentration et limiter le ruissellement, et ce, au bénéfice de l'environnement et de la lutte contre les inondations.

L'Entente Oise-Aisne élue structure porteuse du DOCOB NATURA 2000 de la Moyenne Vallée de l'Oise

La moyenne Vallée de l'Oise est constituée de plusieurs milliers d'hectares traversés par la rivière Oise, entre la Fère et Quierzy dans l'Aisne (elle se poursuit dans le département de l'Oise jusqu'à Thourotte). La vallée offre une mosaïque d'habitats liée à la dynamique fluviale qui conditionne la richesse et la diversité du système "plaine inondable". Il s'agit d'un ensemble alluvial exceptionnel représentant l'un des derniers grands systèmes alluviaux inondables d'Europe occidentale déjà reconnu au niveau européen (ZPS/ZSC) et faisant l'objet de mesures agri-environnementales. De par ses espèces faunistiques (ex. Râle des genêts, Triton crêté, Cuivré des marais) et son intérêt floristique (ex. Pulicaire annuelle sur les chemins inondables), la moyenne vallée de l'Oise est donc un site précieux.

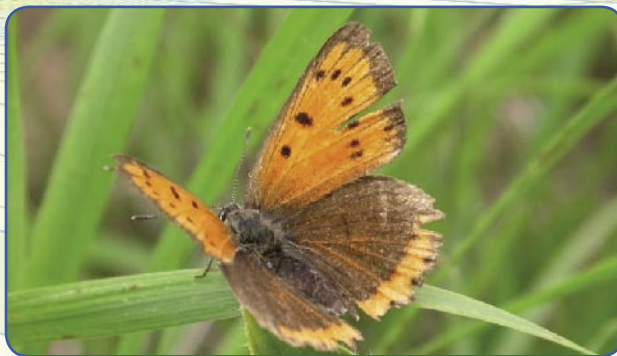


Râle des genêts (CEN Picardie)

Acteur historique des rivières et de leurs annexes hydrauliques, l'Entente est déjà opératrice sur ce territoire et développe un programme ambitieux visant la reconquête écologique des rivières domaniales non navigables. Ainsi, de par son périmètre interdépartemental et ses missions visant la préservation de l'environnement, l'Entente est la structure idéale pour veiller à la bonne mise en œuvre du DOCOB.

Dans le contexte règlementaire de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 permettant à une collectivité locale d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la présidence des DOCOB, l'Entente, par délibération en date du 18 mai 2010, s'est donc portée candidate au portage de l'animation du DOCOB et a été élue à l'unanimité en Comité de pilotage. M. Jean-Michel MACHU, président du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval, a été élu président du comité de pilotage. L'animation sur le terrain étant réalisée depuis de nombreuses années par le Conservatoire des espaces naturels de Picardie, l'Entente souhaite conserver cette dynamique pour les années à venir en lui confiant une partie importante du travail de terrain.

L'animation sur le terrain étant réalisée depuis de nombreuses années par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, l'Entente a souhaité conserver cette dynamique. Des réunions de travail en présence des services de l'Etat ont permis de répartir les missions d'animation 2010 entre l'Entente et le Conservatoire. Fin 2010, il conviendra de définir conjointement avec les partenaires financeurs et le Conservatoire, les nouvelles modalités de financement de l'animation du DOCOB devant entrer en vigueur début 2011, et ce notamment, au regard de la Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations. Les actions relatives au portage de l'animation par l'Entente bénéficieront d'une aide de l'Etat et du FEADER. Début 2011, l'Entente organisera en premier lieu la consultation relative au cahier des charges des mesures type et à la Charte dans la perspective d'un arrêté préfectoral permettant leur mise en œuvre au premier semestre.



Cuivré des marais (CEN Picardie)



Pulicaire annuelle
(CEN Picardie)

Triton crêté
(CEN Picardie)



Organisation et typologie d'actions de l'Entente

L'Entente Oise-Aisne est administrée par un Conseil d'administration constitué de trente membres (cinq conseillers généraux titulaires et cinq suppléants par département désignés par leur assemblée respective).

Le président du Conseil d'administration et cinq autres délégués, élus au sein du Conseil, composent le Bureau (un membre par département).

Afin de mener à bien les politiques des Départements membres, l'Entente développe via une **équipe de 12 personnes des typologies d'actions menées en interaction sur le bassin.**

Président :

M. Gérard SEIMBILLE Conseiller général de Pontoise (95)

1^{er} Vice-président :

M. Jean-François LAMORLETTE (55)

2^e Vice-président :

Mme Mireille GATINOIS (08)

3^e Vice-président :

M. Jean-Jacques THOMAS (02)

Secrétaire

M. Patrice CARVALHO (60)

Secrétaire adjoint :

M. Pascal PERROT (51)

L'Entente est maître d'ouvrage de programmes de travaux sur le bassin :

- Etudes et travaux sur le lit majeur temporisant la crue et augmentant le laminage
- Entretien et restauration des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne (250 km)
- Portage du DOCOB Natura 2000 de la moyenne vallée de l'Oise

L'Entente finance et accompagne les collectivités du bassin dans leurs projets :

- Etudes et travaux sur le lit mineur visant le bon écoulement et la reconquête du milieu
- Réduction de la vulnérabilité du bâti et des réseaux
- Pose de repères de crues

L'Entente développe une expertise depuis plus de 40 ans dans le cadre de ses missions :

- Expertise et assistance à maîtrise d'ouvrage
- Approche économique du risque inondation, modélisation hydraulique
- Analyse et application des directives, lois et règlements relatifs à la gestion de l'eau
- Amélioration de la connaissance sur le bassin et de la prévision des crues

L'Entente au service du public et des partenaires :

- Informations hydrauliques et environnementales tous publics
- Programmes pédagogiques à destination des scolaires, enseignants, élus, associations, etc.
- Retours d'expériences techniques partagés notamment au sein de réseaux



De Gauche à droite : Mme Mireille Gatinois,
M. Jean-Jacques Thomas, M. Gérard Seimbille,
M. Patrice Carvalho, M. Jean-François Lamorlette

Organigramme du personnel des services

Les services de l'Entente Oise-Aisne sont composés au 31 décembre 2010 de 12 personnes en place. Ils se tiennent à disposition pour répondre aux questions et accompagner dans les projets, qu'ils relèvent de la lutte contre les inondations ou de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.



Jean-Michel CORNET :
Directeur des services



Annabelle CLEMENT :
Assistante de direction
e-mail : clement.eptboise@orange.fr

Pôle administratif



Mélissa MAGOUTIER :
Responsable des programmes
et de la communication
e-mail : magoutier.eptboise@orange.fr



Sophie NICOLAS :
Responsable des marchés
e-mail : snicolas@cg02.fr



Pascal LAVAL :
Comptable
e-mail : plaval@cg02.fr



Catherine ZEMB :
Assistante comptable
e-mail : czemb@cg02.fr

Pôle Technique

Patrice VALAT : Responsable technique
Site de Saint-Michel, organisation de la gestion
de crises
e-mail : valat.eptboise@orange.fr



Marjorie ANDRE : Chargée de projets
Sites de Montigny-sous-Marle, Crêtes
préardennaises, mise en place de la Directive
cadre inondations et modélisation
e-mail : andre.eptboise@orange.fr



Pascal LAUGIER : Chargé de projets
Sites de Varennes-en-Argonne, Aisne amont
et modélisation
e-mail : laugier.eptboise@orange.fr



Sophie LEVEAUX : Chargée de mission
appui aux communes pour la réduction de
la vulnérabilité et la pose de repères de crues
e-mail : leveaux.eptboise@orange.fr



Hélène MONCEL : Chargée de mission
patrimoine, suivi des sites de Longueil-
Sainte-Marie et Proisy, animations pédagogiques
de la réserve de l'Ois'eau
e-mail : moncel.eptboise@orange.fr



Thierry FRAYON : Responsable des aides
aux collectivités et travaux en rivières
e-mail : frayon.eptboise@orange.fr



Les faits marquants 2010

Janvier

12 janvier : Participation de Mélissa MAGOUTIER au colloque « dans les bras de la Seine »

28 janvier : Comité technique

28 janvier : Commission locale de l'eau du SAGE Aisne Vesle Suippes

Février

5 février : Réunion relative au projet de Savigny-sur-Aisne au Conseil Général des Ardennes

Mars

2 mars : Rencontre du président avec le directeur général de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

3 mars : Réunion publique relative au programme de réduction de la vulnérabilité à Noyon (60)

10 mars : Réunion publique à Montigny-sous-Marle (02)



La cuvette du projet de Montigny-sous-marle

24 mars : Comité de pilotage du projet de Saint-Michel (02)



La cuvette du site de Saint-Michel et l'image de synthèse du projet

26 mars : Visite du site de Proisy pour les services de l'IIBRBS

30 mars : Réunion relative au protocole agricole de Varennes-en-Argonne à Verdun (55)

Avril

13 avril : Réunion des Directeurs de l'AFEPTB

14 avril : Comité de pilotage de l'étude pour les rivières domaniales non navigables Oise et Aisne

15 avril : Intervention de Gérard Seimbille aux assises de l'AMIF

16 avril : Comité pilotage du Contrat global pour l'eau Entente - Agence de l'eau Seine-Normandie

26 avril : Réunion relative au protocole agricole de Saint-Michel (02)

27 avril : Bureau de l'Entente et commission d'appel d'offres

Mai

4 mai : Rencontre avec le Sous-préfet de Laon (02)

18 mai : Conseil d'administration à Laon (02)

19 mai : Réunion au Sénat relative à la Directive cadre inondation

Juin

8 juin : Participation au forum de l'Eau à Hirson (02)

9 juin : Réunion technique relative au projet de Saint-Michel à Vervins (02)

11 juin : Comité technique

17 juin : Comité Plan Seine

28 et 29 juin : Exercices de mise en situation sur le site de Longueil-Sainte-Marie (02)

Juillet

7 juillet : Visite de la Bassée

20 juillet : Rencontre de la mission érosion de l'Aisne



Travaux de la mission érosion de l'Aisne

22 juillet : Réunion PPRI à Vervins (02)

Septembre

1^{er} septembre : Comité de pilotage électif Natura 2000 moyenne vallée de l'Oise

9 septembre : Comité technique

14 septembre : Réunion Natura 2000

16 septembre : Journée de sensibilisation des élus à l'hydromorphologie



Formation des élus à l'hydromorphologie

21 septembre : Bureau de l'Entente à Laon (02)

22 septembre : Salon Prévirisq

Octobre

6 octobre : Journée de sensibilisation des élus à l'hydromorphologie

8 octobre : Réunion publique à Marle (02)

12 octobre : Exercice de l'équipe technique à Longueil-Sainte-Marie (60)

14 octobre : Participation au colloque Ligérien à Nantes (44)

19 octobre : Conseil d'administration à Laon (02)

Novembre

9 novembre : Participation au colloque sur la sécurité des Barrages à Lyon (69)

14 et 15 novembre : Crue de l'Oise



Seuil pasteur à Hirson (02) lors de la crue de novembre

17 novembre :

Réunion en présence des services de l'Etat sur la Directive cadre inondation

23 novembre : Bureau à Laon (02)

25 novembre : Comité de pilotage du Plan Seine à Paris

Décembre

2 décembre : Réunion publique à Marle pour le programme de réduction de la vulnérabilité

3 décembre : Réunion PCS / DICRIM en sous-préfecture de Vervins (02)

6 décembre : Réunion relative au PAPI Maine (Angers)

15 décembre : Réunion des Directeurs de l'AFEPTB

14 décembre : Conseil d'administration à Laon (02) et signature du protocole agricole de Saint-Michel



Signature du protocole agricole de Saint-Michel

The background of the page is a composite image. The top right shows an aerial view of a river winding through a green landscape with fields and trees. A road is visible in the distance. The bottom left shows a red LOXAM roller working on a dirt and gravel construction site. The text is overlaid on a blue, semi-transparent graphic element that has a grid pattern and a curved shape.

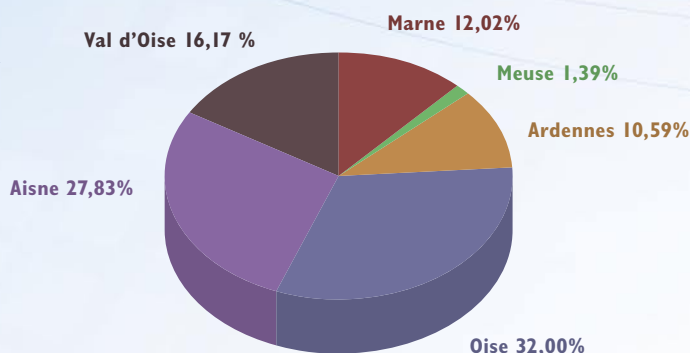
Les **finances** de l'établissement et les programmes d'investissement

I Compte administratif

Les premières estimations du compte administratif 2010

En 2010 l'actualisation des participations statutaires a permis d'alimenter le fonds commun à hauteur de 2 545 728 €. Les participations additionnelles s'élèvent à 87 500 €.

● Participations statutaires des Conseils généraux membres, hors contributions additionnelles



● Section de fonctionnement

Les dépenses liées à l'entretien des deux sites sont légèrement inférieures à l'estimation initiale.

Les dépenses liées au fonctionnement des services restent globalement conformes aux prévisions du budget primitif 2010.

62% de la ligne des crédits budgétaires des aides versées aux syndicats de rivières ont été consommés.

● Section d'investissement

En 2010 l'Entente a réalisé un programme de travaux en rivière allégé qui a consisté principalement dans des enlèvements d'embâcles.

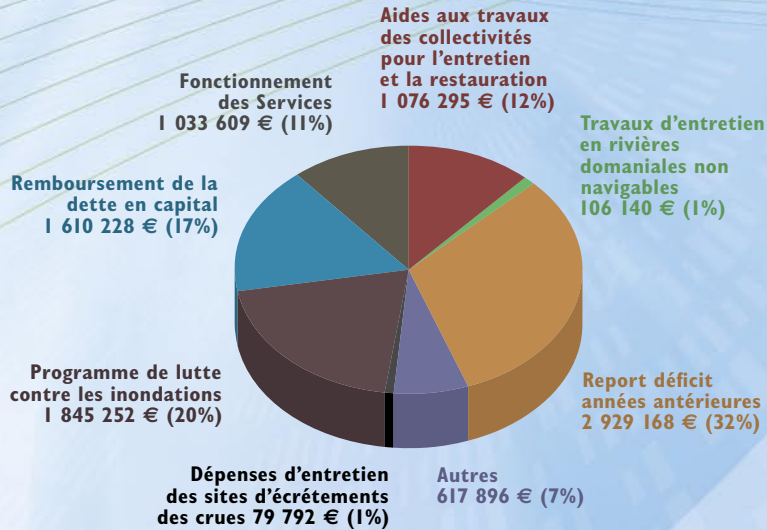
L'année 2010 aura été une année de décaissement en forte baisse, par rapport aux années passées, sur le programme interrégional de lutte contre les inondations. Il s'agit principalement de la fin des travaux des sites de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy.

En 2009 dans le cadre du plan de relance de l'économie, les collectivités territoriales avaient la possibilité de signer une convention relative au FCTVA. Le principe de cette convention était que les collectivités territoriales s'engageaient à augmenter d'au moins un euro les investissements de l'exercice 2009 par rapport à la moyenne des années 2004 à 2008, en contrepartie l'Etat verserait par anticipation le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement de la gestion 2008.

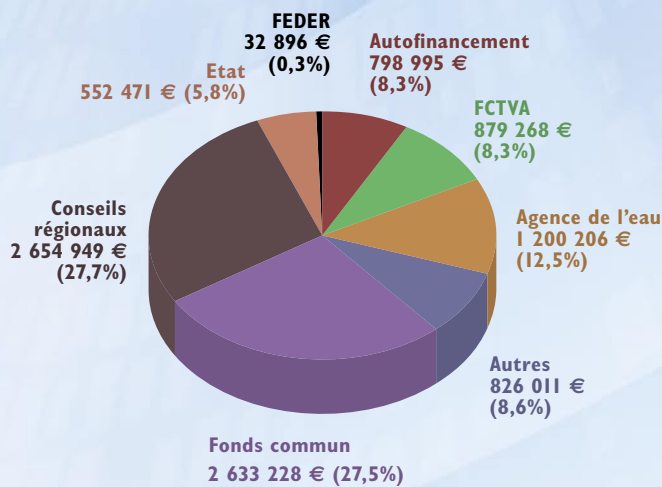
L'Entente Oise-Aisne a saisi cette opportunité et atteint l'objectif fixé. Le système a été pérennisé pour les années futures. En 2010 cette convention a permis à l'Entente de percevoir environ 900 000 € de FCTVA.

Dépenses et recettes en 2010

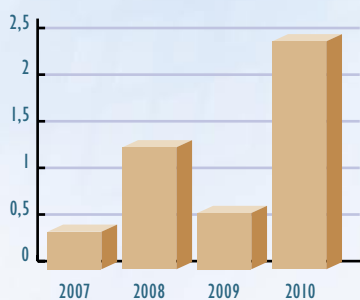
● Dépenses en euros (total : 9 298 380 €)



● Recettes en euros (total : 9 298 380 €)

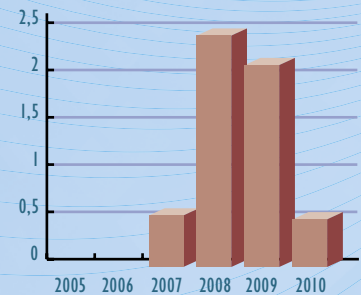


● Nombre d'années nécessaires au désendettement



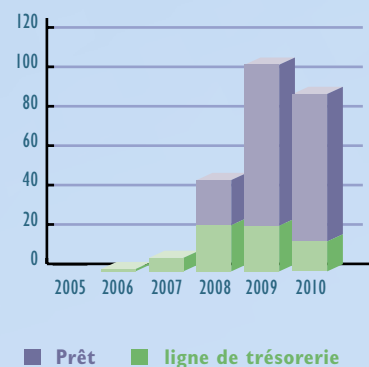
Le graphe ci-contre mesure le nombre théorique d'années nécessaires au désendettement, en rapportant le montant du capital dû en début d'année à l'autofinancement augmenté des dotations aux amortissements en tant que capital potentiellement disponible.

Montant de la dette en millions d'euros



L'Entente Oise-Aisne est endettée depuis 2007, année d'acquisition des locaux des services. Le recours à l'emprunt a par ailleurs été nécessaire en 2008 pour pallier le différé de récupération de la TVA. Si le coût de la dette est assez élevé par rapport au budget de fonctionnement de la collectivité, l'endettement reste maîtrisé en comparaison de la capacité d'autofinancement de l'institution. L'emprunt relais FCTVA a été intégralement remboursé avant l'échéance finale.

Coût de la dette en milliers d'euros



2 Le budget primitif 2011

Les participations statutaires et le budget primitif 2011 ont été votés à l'unanimité lors de la séance du Conseil d'administration du 14 décembre 2010.

La préparation du budget primitif 2011 a été effectuée, comme les années passées, en prenant largement en compte les incertitudes financières et économiques des Conseils généraux membres de l'Entente. De plus, les prévisions d'investissement de l'exercice 2011 sont en nette baisse par rapport aux exercices précédents. La conjonction de ces deux facteurs a incité le Président de l'Entente à proposer aux administrateurs de diminuer les participations statutaires de 10% par rapport à celles de l'année 2010.

Afin de permettre cette diminution, l'Entente a choisi de contenir le plus possible l'évolution des frais de fonctionnement des services.

La masse salariale n'augmentera que dans la limite du GVT (glissement vieillesse technicité) et intégrera le coût de la mise en place des astreintes des agents nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des ouvrages d'écrêtement de crues le cas échéant.

Conformément à ses engagements, l'Entente procède à l'entretien de ses aires d'écrêtements (Longueil-Sainte-Marie et Proisy). Dans ce but, plusieurs marchés d'entretien ont été passés avec des entreprises spécialisées. L'entretien du site de Longueil-Sainte-Marie consiste à faucher les digues et entretenir les buses, pour ce faire 70 000 € sont prévus. Sur le site de Proisy, l'entretien consiste essentiellement à faucher la digue et 43 700 € sont prévus.

Ce coût inévitable pour le bon fonctionnement des ouvrages est supporté par l'Entente et les communes bénéficiaires des aménagements selon une répartition fixée dans les différentes DIG. La quote-part des communes est perçue par l'Entente avec un décalage d'un an afin de permettre aux communes d'intégrer cette dépense nouvelle dans leur budget.

Le programme de réduction de la vulnérabilité se poursuit, et un nombre croissant de communes continue de manifester leur intérêt. Cependant, son démarrage plus lent qu'espéré, ne nécessite qu'une inscription en légère baisse : 25 000 € de crédits de paiement y seront consacrés. Le financement de chaque diagnostic et des éventuels travaux sera partagé entre la commune, le particulier et l'Entente.

Le programme 2010 de travaux en rivières n'a pu être réalisé en temps et en heure essentiellement en raison du retard pris par l'étude de programmation. En effet l'élaboration du programme et l'appel d'offres des entreprises n'ont pu être effectués qu'en fin d'année 2010. Une réinscription des crédits 2010 a donc été effectuée dans le budget primitif 2011. Un programme de 325 000 € de travaux en rivières domaniales non navigables est prévu durant l'année, il concerne tous les aspects (abattage d'arbres, lutte contre les espèces invasives, renaturation des cours d'eaux, entretien de la ripisylve, enlèvement d'embâcles).

Des travaux de réfection des locaux des services sont prévus, pour un montant d'environ 20 000 €.

Dans la continuité de l'exercice précédent, le budget 2011 permettra de clôturer la génération des CPER 2000-2006 et

de poursuivre les études de la nouvelle génération des CPER 2007-2013. Comme évoqué plus haut, peu de travaux d'investissement sont prévus.

Le budget primitif 2011 s'établit ainsi à 4 746 272 € (tant en dépenses qu'en recettes).

● Dépenses budget primitif 2011

Fonctionnement des services	953 750 €
Fonctionnement et entretien des aires d'écrêtements et de la réserve écologique	162 550 €
Aides aux collectivités territoriales	1 650 000 €
Programme de réduction de la vulnérabilité	25 000 €
Autofinancement	508 764 €
Divers	179 100 €
Travaux sous maîtrise d'ouvrage Entente en rivières domaniales non navigables	561 900 €
Programme interrégional de lutte contre les inondations	440 000 €
Remboursement emprunts	220 208 €
Travaux d'aménagement de la réserve écologique	25 000 €
Travaux d'aménagement siège des services et acquisition matériel transport et de bureau	20 000 €
Total	4 746 272 €

● Recettes budget primitif 2011

Agence de l'eau Seine - Normandie	1 255 752 €
Etat	167 835 €
Conseils régionaux	105 330 €
Entente (départements membres)	2 374 460 €
Communes	49 000 €
Divers	80 388 €
FCTVA	140 000 €
Autofinancement	508 764 €
FEDER	64 743 €
Total	4 746 272 €

Au ressortir des Plans d'actions et de prévention des inondations (PAPI) et conventions des précédents Contrats de plans Etat-Régions (CPER), les nouveaux Contrats de projets interrégionaux Etat-Régions (CPIER) 2007-2013 ont trouvé une légitimité dans le cadre du Plan Seine, élaboré par l'Etat, qui rassemble des actions orientées tant vers la prévention des risques que vers l'environnement. Ce vaste programme consacre de nombreux projets dont les financements sont multiples. Ainsi, l'Entente a vu sa proposition d'un nouveau **programme de lutte contre les inondations** d'un montant de **25,8 M€**, retenu par l'Etat (40%) et les trois Conseils régionaux (30,9%) en 2007 et lancé en 2008. Le contrat de CPIER a été signé le 28 février 2008.

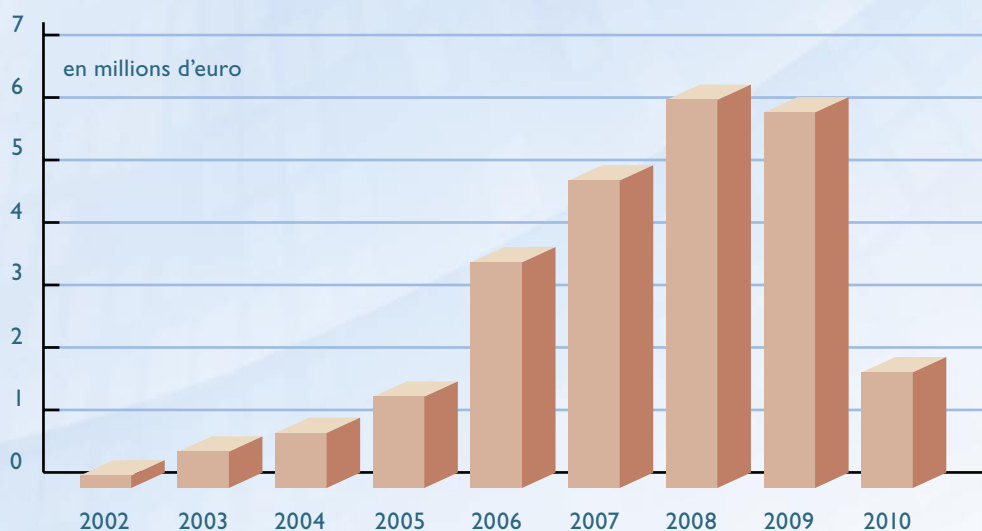
Un soutien du **FEDER** affecté au bassin Seine Normandie, vient également compléter le plan de financement (9,1%) pour atteindre les 80% d'aide sur la réalisation, in fine, de sept sites d'écrêtement des crues à l'horizon 2013 (outre Longueil-Sainte-Marie et Proisy, les sites de Saint-Michel (02), Watigny (02), Varennes-en-Argonne (55), Savigny-sur-Aisne (08) et un programme d'aménagements rustiques sur des affluents de l'Aisne ardennaise).

S'agissant **des actions environnementales**, le **Plan Seine** comprend les travaux sur les rivières domaniales non navigables dont l'Entente assure la maîtrise d'ouvrage, en réservant des contributions des FEDER régionaux (Picardie et Champagne-Ardenne), à hauteur de 20% en Champagne-Ardenne et environ 9% en tant que complément à 20% des aides du Conseil régional de Picardie, sur un programme estimé à **4,9 M€ sur la période 2007-2013**.

Enfin, les études sur le site de Montigny-sous-Marle bénéficient d'une aide spécifique de 40% de l'Etat et de 33% de la Région Picardie, hors CPER.

Le Comité de pilotage du Plan Seine s'est réuni le 25 novembre 2010. **Il a été proposé d'intégrer dans le cadre d'un avenant, la phase travaux du site de Montigny-sous-Marle (02)**, en lieu et place du site de Savigny-sur-Aisne (08) dont la localisation fait l'objet d'un nouveau tour d'études pour comparaison. Enfin **des opérations pilotes en tête de bassin** sur l'Aire, l'Ezrule (55) et l'Aisne (02) sont proposées dans le cadre de cet avenant : il s'agira pour l'Entente de mener en concertation avec la profession agricole, des actions sur les versants visant à augmenter les temps de concentration (rôle sur les crues) et améliorer la qualité des eaux ruisselées (rôle environnemental).

● Dépenses réalisées annuellement sur le programme CPER



Les aides apportées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie aux travaux en rivières, tant pour la maîtrise d'ouvrage de l'Entente que pour la gestion déléguée des aides aux collectivités, légitimant un soutien aux équipes investies sur le champ environnemental, ont fait l'objet en 2010 d'une convention d'aides s'inscrivant dans le **contrat global pour l'eau 2008-2012**. L'Agence de l'eau Seine-Normandie a souhaité, à partir de 2011, reprendre la gestion de ses aides pour l'entretien et la restauration des rivières. Elle a proposé de substituer au contrat global en cours, cosigné au motif principal de la gestion déléguée des aides, un nouveau contrat d'animation. Ainsi, en concertation avec l'Entente Oise-Aisne, un nouveau contrat a été élaboré jusqu'à la fin du IX^e programme qui a été voté en Conseil d'administration du 14 décembre 2010, s'inscrivant dans une démarche similaire de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides), conformément aux objectifs fixés par la DCE et le SDAGE. Les services de l'Entente, durant cette période transitoire, continueront à gérer administrativement les dossiers d'aides aux collectivités s'inscrivant dans les conventions financières ouvertes avec l'Agence.

Les objectifs attendus dans le cadre de ce nouveau contrat visent :

- à soutenir les actions relevant de ses compétences qui sont inscrites dans les orientations du SDAGE Seine-Normandie et dans les priorités du IX^e programme (PTAP 2007-2012) ;
- à contribuer à une gestion équilibrée de la ressource en eau, notamment en ce qui concerne l'amélioration globale du fonctionnement des cours d'eau, la préservation et la valorisation du milieu naturel ;
- à organiser une synergie entre l'Entente et l'Agence pour développer, promouvoir et financer les opérations à mener pour atteindre ces objectifs en particulier l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015.

Il s'agit donc de poursuivre la dynamique d'animation engagée dans le précédent contrat global Entente - Agence. Le soutien financier de l'Agence est similaire à celui apporté en déclin du contrat 2008-2012.

En 2012, à l'issue de ce contrat d'animation de deux années, il conviendra d'étudier, en concertation avec les services de l'Agence de l'eau, les modalités de poursuite de cette démarche dans le cadre des priorités fixées au X^e programme.

localisation des projets	autorisation de programme études		autorisation de programme travaux	
	dates	montants	dates	montants
Site de Longueil-Sainte-Marie	28/11/2002	501 000 € HT	02/10/2003 02/02/2006	9 400 000 € HT
Site de Proisy	29/11/2001	300 000 € TTC	25/11/2004	8 200 000 € HT
Site de Varennes-en-Argonne	25/11/04, 02/02/06 et 14/10/2008	550 000 € HT		
Sites de Saint-Michel et Watigny	06/04/2006	680 000 € HT		
Site de Savigny-sur-Aisne	06/04/2006	680 000 € HT		
Site de Montigny sous Marle	04/10/2007	600 000 € HT		
Site des crêtes préardennaises	14/10/2008	710 000 € HT		



Les actions de l'Entente Oise-Aisne

Du risque inondations, de la préservation de l'environnement

Des actions de lutte contre les inondations et de la DCI

L'Entente met en œuvre depuis sa création en 1968 des actions de lutte contre les inondations bénéficiant depuis 2000 de Contrats de plan Etat-Région. Ce programme d'actions et ses évolutions ont abouti en 2009 à la publication d'une stratégie de gestion du risque à l'horizon 2013 (cf. p.26) permettant à chacun de s'approprier les enjeux et les objectifs de lutte contre les inondations. La démarche combine des ouvrages de surstockage en amont, des leviers de protection localisées et des politiques préventives complémentaires (aides aux collectivités, protections rapprochées, réduction de la vulnérabilité, aménagement des versants, lutte contre le ruissellement, etc.). Au nom de la solidarité de bassin, l'EPTB Oise Aisne trouve ainsi toute sa légitimité à réaliser des ouvrages dynamiques et statiques (sites de surstockage, ouvrages rustiques sur les affluents, etc.) sur certains territoires moyennant l'indemnisation occasionnelle des dégâts aux cultures au profit des populations distantes. De plus, une complémentarité est recherchée entre les aménagements de surstockage, les aménagements visant à limiter la dégradation des gains au gré des apports des affluents et les protections rapprochées en aval. Les actions de réduction de la vulnérabilité viennent également compléter le dispositif dans les zones à enjeux.

Ce programme, riche techniquement et éprouvé par l'opérationnalité de certains sites, s'inscrit d'ors et déjà pour partie dans les objectifs de la directive européenne relative à la gestion des inondations publiée en novembre 2009. En effet, la transposition de cette directive, dont l'objectif est d'aider les États membres à prévenir et à limiter les inondations et leurs conséquences néfastes pour la santé, l'environnement, les infrastructures et les biens, représente une opportunité pour l'Entente d'étoffer sa politique de prévention et de l'asseoir durablement dans un cadre national.

Inondation de l'Aisne ardennaise sur le secteur de Rethel

De l'atteinte du bon état et de la DCE

Préserver l'environnement du bassin est la seconde mission statutaire portée par l'EPTB qui tend aujourd'hui vers un objectif ambitieux fixé par la DCE : l'atteinte du bon état écologique des eaux à l'horizon 2015. L'ensemble des avancées réglementaires, dans un contexte de reconnaissance de l'Entente en tant qu'Établissement public territorial de bassin (EPTB) et de révision du SDAGE, ont fait émerger des problématiques de gouvernance source de nouveaux défis pour l'Institution. En effet, l'Entente, de par son objectif de préservation des milieux naturels, développe depuis de nombreuses années une politique d'entretien et de restauration des cours d'eau qui n'a cessé de monter en puissance au vu des enjeux réglementaires. Face à ces ambitions nouvelles, partagés par l'ensemble des acteurs de l'eau, l'Entente a notamment révisé son programme d'aides aux collectivités, renforcé le volet environnemental de ses actions en maîtrise d'ouvrage propre tant sur les rivières domaniales non navigables Oise et Aisne que sur les projets de lutte contre les inondations. L'Entente anime également le DOCOB Natura 2000 de la moyenne vallée de l'Oise. En tant qu'EPTB, dont la place dans la gouvernance de l'eau ne cesse de se renforcer, l'Entente souhaite avec le soutien de ses partenaires relever ce défi ambitieux et apporter sa contribution à l'édifice de la gestion équilibrée de la ressource en eau.



Des actions convergentes pour la DCE et la DCI

Plus que jamais avec l'entrée en vigueur de la directive cadre sur l'eau (DCE) et de la directive cadre sur les inondations (DCI), la stratégie de lutte contre les inondations de l'EPTB Oise Aisne doit s'inscrire dans une approche globale de la gestion équilibrée de la ressource intégrant des objectifs complémentaires de gestion hydraulique et de valorisation des milieux aquatiques. Ainsi, en complément des aménagements de surstockage en amont du bassin et dans le souci de tendre vers le bon état, l'Entente développe une nouvelle approche permettant de voir converger les enjeux de la DCE et de la DCI. Testée sur les crêtes préardennaises (08), cette stratégie déclinée sur des sous bassins comporte trois objectifs convergents :

- Mettre en place des pratiques sur les versants qui permettent d'augmenter les temps de concentration, de limiter le ruissellement et d'améliorer la qualité des eaux ruisselées ;
- Améliorer la qualité des milieux sur certains secteurs qui présentent des potentialités environnementales, en conformité avec les objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE) ;
- Réaliser de petits aménagements de régulation des crues dans des secteurs écologiquement peu intéressants dans l'objectif d'une diminution locale de l'exposition au risque et des apports des affluents.

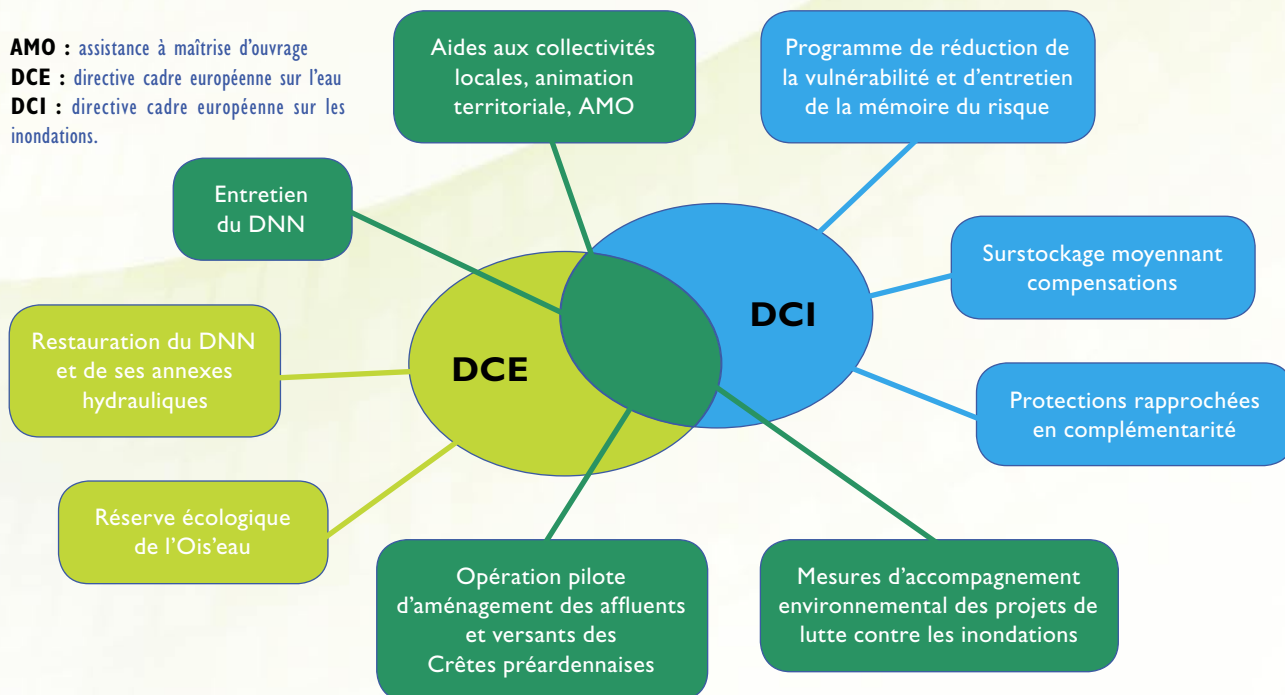
Si les résultats de cette opération pilote sont concluants, l'Entente pourrait en décliner les principes sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise en parfaite complémentarité avec ses ouvrages de surstockage et les opérations de réduction de la vulnérabilité au niveau du bâti.

Le leitmotiv de l'Entente est donc de pouvoir mener de front en partenariat avec les acteurs locaux, les objectifs conjoints de lutte contre les inondations et de préservation de l'environnement en développant des typologies d'actions convergentes.

AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage

DCE : directive cadre européenne sur l'eau

DCI : directive cadre européenne sur les inondations.



I Action sur le lit majeur pour écrêter la crue



Le livret pédagogique



La nouvelle charte graphique web de l'Entente

Connaissance, mémoire du risque et information pédagogique

● Communication et information pédagogique

Le sentier pédagogique est achevé

La seconde tranche du sentier pédagogique de la réserve écologique de l'Ois'eau a été achevée au premier semestre 2010. Les supports pédagogiques (26 panneaux, trièdres et pupitres) à destination des scolaires et du grand public sont intégrés aux animations dispensées par la chargée de mission Hélène Moncel. Un dépliant de présentation des animations et un livret pédagogique sont également diffusés aux groupes scolaires.

Ces actions réalisées avec le concours de l'Agence de l'eau se poursuivront en 2011 avec une intensification des animations auprès des classes d'eau du territoire en coordination avec le CPIE de l'Oise.

Un nouveau site Internet en phase de finalisation

Fruit de nombreux mois de travail, le nouveau site internet de l'Entente a été finalisé fin 2010 dans la perspective d'une mise en ligne au moment des vœux courant janvier 2011. A moyen terme, les services de l'Entente mettront en œuvre des modules complémentaires qui comprendront notamment la publication en temps réel des données des sondes et pluviomètres gérés par l'Entente, et, dans le cadre des attendus de la DCI, la mise en téléchargement d'atlas des zones inondables issus de modélisations.

Des plaquettes et une lettre d'information

A l'occasion du salon PREVIRISQ l'Entente a édité quelques supports (plaquettes de Proisy, de Longueil-Sainte-Marie et de Montigny-sous-Marle). Par ailleurs, une lettre d'information a été réalisée fin 2010 et diffusée largement sur le bassin.

● Sensibilisation au risque d'inondation

Une nouvelle exposition institutionnelle inaugurée à PREVIRISQ

Partenaire exposant au salon PREVIRISQ 2010, l'Entente a réalisé une exposition (6 kakémonos) permettant de présenter ses actions aux visiteurs. Le directeur des services, Jean-Michel CORNET et le président, Gérard SEIMBILLE, sont également intervenus lors de conférences et ateliers.

L'exposition itinérante «Des rivières et des hommes... apprendre à vivre avec les inondations»

En 2010, l'exposition a été proposée à la commune d'Attigny du 12 au 22 février 2010 puis au lycée J.B. Corot de Beauvais du 22 mars au 2 avril, et enfin, au collège Cobast d'Hirson du 30 avril au 21 mai 2010. Lors de cette dernière itinérance, l'Entente Oise-Aisne a mis en œuvre en complémentarité deux journées d'animations permettant aux collégiens d'être sensibilisés à la protection face au risque d'inondation et au fonctionnement du site de Proisy sur le terrain. La prochaine itinérance est prévue courant juin 2011 à Noyon dans le cadre de la promotion du programme de réduction de la vulnérabilité.

Les collégiens d'Hirson à la découverte du site de Proisy



La stratégie de lutte contre le risque d'inondations à l'horizon 2013

Les inondations les plus préjudiciables observées sur l'ensemble du bassin correspondent à des épisodes pluvieux généralisés et soutenus, qui génèrent des débordements dès l'amont. L'onde de crue, largement débordante, s'étale et progresse, tantôt en se laminant, tantôt en s'étoffant d'apports des affluents.

Les dommages constatés sur le bassin, d'un coût estimé à 2 milliards d'euros (à l'habitat et à l'industrie) pour un événement centennal, se concentrent essentiellement le long de l'Oise canalisée (en aval de la confluence Oise-Aisne).

Ce secteur de vallée est tributaire de l'ampleur des crues provenant de l'Oise amont et de l'Aisne, mais aussi de leur éventuelle concomitance à la confluence. Les observations ont montré que la crue de l'Oise arrive généralement avant la crue de l'Aisne. La stratégie de l'Entente Oise-Aisne consiste ainsi à augmenter le plus possible ce déphasage en privilégiant les actions qui ralentissent la progression de la crue de l'Aisne et retardent peu la crue de l'Oise.

Le ralentissement dynamique, consistant en toute action qui tend à ralentir le ruissellement puis la propagation de l'onde de crue, est le moyen d'action privilégié sur le bassin. Les ouvrages de surstockage projetés sur l'amont visent à écrêter les crues d'une période de retour supérieure à 10 ans environ, correspondant à l'optimum économique de régulation. Des protections rapprochées en complément de ces aménagements permettent d'augmenter significativement les gains économiques et prémunissent le maître d'ouvrage de toute pression locale d'une utilisation plus fréquente au détriment des espaces agricoles appelés à supporter la surinondation.

Sur le haut bassin de l'Oise, l'aménagement de surstockage de Proisy (02) sur l'Oise en amont de Guise est opérationnel ; un aménagement à Saint-Michel (02) sur le Petit Gland en amont d'Hirson est à l'étude, ainsi qu'un aménagement à Montigny-sous-Marle (02) sur la Serre en amont de Marle.

Sur l'Aire, un aménagement à Varennes-en-Argonne (55) en amont de la ville est à l'étude, complété, sur l'Aisne, par un aménagement dont la localisation, en amont d'Attigny et Rethel, reste à préciser.

Le long de l'Oise canalisée, l'optimum économique de régulation se situe pour des crues plus rares, à environ 30 ans de période de retour. Ainsi, l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie (60), à base de casiers latéraux, lui aussi opérationnel, cible des crues d'une telle occurrence. La complémentarité des aménagements sur ce secteur est atteinte, dès lors que les aménagements sur la branche de l'Aisne peuvent réguler, et donc ralentir, un épisode trentennal. Alors la crue en aval de la confluence est atténuée d'une part, sous l'effet de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie, d'autre part, du fait du déphasage augmenté entre les ondes de crues de l'Oise et de l'Aisne.

Les actions sur le bassin de l'Aisne doivent être efficaces, à minima, pour une gamme de crues de 10 ans à 30 ans de période de retour. Des actions hydro-environnementales, visant à améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau (objectif de bon état écologique de la directive cadre sur l'eau) et augmenter les temps de concentration et la qualité des eaux ruisselées, sont à l'étude sur les affluents de l'Aisne ardennaise. Ce programme expérimental est préfigurateur de ce qui pourrait être généralisé, prioritairement sur les hauts bassins de l'Aisne et de l'Aire, lors du prochain Plan. En complément des dispositifs de surstockage, qui assurent la régulation du pic de crue, un ralentissement de la genèse de la crue pourrait augmenter encore le déphasage à la confluence Oise-Aisne. Les principales agglomérations fortement exposées au risque d'inondations de l'Oise et de l'Aisne bénéficieront de ce programme, à l'exception de la moyenne vallée de l'Oise, pour laquelle des actions spécifiques devront être envisagées ultérieurement.

Le coût de l'ensemble du programme tel qu'envisagé à l'horizon 2013 (2016 pour les travaux) est estimé à environ 50 millions d'euros d'investissement. Il s'ensuivra une diminution du coût moyen des dommages d'inondation de 15 millions d'euros par an environ. Cet investissement est ainsi amorti en moins de 4 ans, ce qui démontre l'intérêt de privilégier les mesures visant à atténuer les crues moyennes.

La démarche développée à travers cette stratégie est préfiguratrice des exigences de la directive cadre inondation. Les territoires à risques, une fois identifiés, ont fait l'objet d'une analyse des risques encourus puis d'un programme d'actions adapté.

Elaborée par les services de l'Entente en capacité à produire des études hydrauliques et économiques, **la stratégie d'aménagement à l'horizon 2013 pour lutter contre les inondations sur le bassin de l'Oise** a fait l'objet de nombreuses discussions, de demandes d'avis auprès des services spécialisés et enfin d'un débat en séance plénière du Conseil d'administration de l'Entente. Les élus siégeant à l'Entente se sont approprié et ont approuvé ce document stratégique lors de la session du 1^{er} décembre 2009.

● A chaque problématique du risque d'inondation sa solution

Si le risque d'inondations ne peut être totalement exclu, des solutions existent pour réduire la vulnérabilité des zones urbaines inondables. L'Entente vise à mettre en œuvre une politique concertée d'aménagement à l'échelle du bassin versant afin de cibler les crues moyennes à forte et à accompagner les travaux adaptés localement qui peuvent limiter les dommages des crues d'une période de retour plus fréquente.

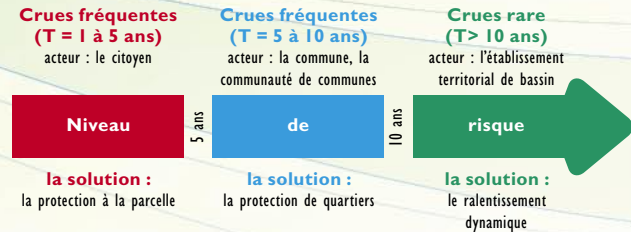
Des crues de faible ampleur (quelques années de période de retour) produisent déjà des dommages à l'habitat et à l'industrie. Pour de petites crues, des solutions

locales (merlon en terre, muret de protection) peuvent être mises en œuvre par les propriétaires. Des actions sur l'habitat sont aussi envisagées pour diminuer les dommages en cas de crue ; un programme pilote d'aides aux particuliers pour de tels travaux a été engagé par le Conseil d'administration de l'Entente en décembre 2008.

Pour les crues un peu moins fréquentes (5 à 10 ans de période de retour), les dommages commencent à être plus conséquents et peuvent concerner des quartiers dont une protection appropriée et/ou un programme d'aménagements localisés (lutte contre le ruissellement, réseau pluvial, protection en centre urbain, etc.) peuvent avantageusement être recherchés par la commune ou la communauté de communes, sous la forme notamment d'ouvrages de protection. L'Entente apporte d'ailleurs son aide aux projets locaux de protection contre les inondations sous réserve d'être autorisés et hydrauliquement compensés.

Pour des crues plus rares (période de retour supérieure à 10 ans), l'événement devient par définition une catastrophe naturelle et des solutions locales ne sont plus forcément adaptées. Une maîtrise d'ouvrage «bassin» de l'EPTB devient

nécessaire pour la mise en œuvre d'ouvrages d'écrêtement des optimisés avec des organes automatisés pour diminuer le nombre d'aménagements. Les actions sur les versants augmentent quant à elles les temps de concentration au bénéfice de population locale et distantes mais aussi de l'environnement. L'Entente privilégie par conséquent cette approche sur l'amont des versants et sur les sous-bassins des affluents majeurs de l'Oise et de l'Aisne.



Le programme d'actions de l'Entente présenté dans ce chapitre couvre l'ensemble de ces problématiques qui nécessitent, suivant le niveau de risque, des actions en amont du bassin, des actions plus localisées et enfin à rechercher dans la complémentarité des solutions englobant différentes occurrences de crues, niveaux de vulnérabilité et enjeux environnementaux.

● L'inondation de novembre 2010 dans l'Aisne

Une crue d'une période de retour quinquennale ayant occasionné des dommages au bâti et à l'activité économique

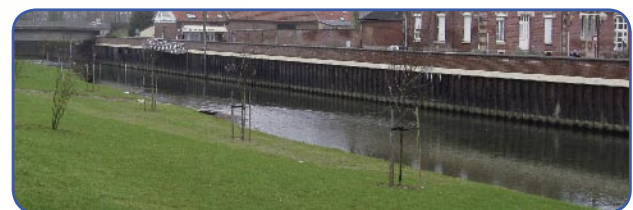
Sur la Vallée de l'Oise, dans la nuit du dimanche 14 novembre, l'eau a fortement monté et la situation a été critique dans la vallée de l'Oise entre Etréaupont et Marly-Gomont. Suite aux fortes précipitations, la circulation sur certaines routes de Thiérache a été perturbée. Une trentaine de maisons a été inondée lundi 15 novembre dans le canton de Ribemont. Les effets de la crue de l'Oise, à laquelle s'ajoute celle du Noirrieu, ont été tardifs mais bien réels, surtout à Origny-Sainte-Benoîte : dix-neuf maisons auraient été touchées rues de Bretagne et du Moulin. A Monceau-sur-Oise, le maire a indiqué aux services de l'Entente que la crue étaient passées à seulement à quelques centimètres de certaines habitations encerclées par les eaux. Des dommages à l'activité piscicole ont également été signalés à Brissy-Amégicourt. Sur deux jours, les pompiers d'Hirson sont sortis une dizaine de fois, essentiellement pour des épuisements de caves inondées au cœur d'Hirson au centre d'une presqu'île menacée par les eaux de l'Oise et du Gland. Dans la nuit de samedi à dimanche, la mairie s'est organisée pour prévenir les riverains de l'évolution attendue de la crue. Rue de Guise, près du giratoire de la place Foch, l'eau était juste au bord de la route. Et, à quelques centaines de mètres de là, au niveau du pont Sainte-Catherine, l'Oise a largement quitté son lit mineur. Les travaux de protection réalisés dans le centre ville de Guise ont permis d'éviter l'inondation de maisons. La décrue s'amorça sur Hirson le dimanche au matin.



L'Oise en crue en novembre 2010

Des protections localisées et des actions de réduction de la vulnérabilité à entreprendre pour ce type de crues fréquentes

L'ouvrage de Proisy n'a pas régulé cette crue au motif qu'elle était inférieure d'une quarantaine de centimètres par rapport à sa consigne. En effet, l'ouvrage cible les crues dites 'moyennes', d'une période de retour de dix ans et plus. Si l'on peut regretter quelques dommages sur cette crue intermédiaire, il convient de souligner qu'une régulation à un niveau inférieur pour préserver l'ensemble des enjeux évoqués ci-dessus, fait qu'une crue décennale remplirait la «cuvette» de Proisy. Ainsi, pour une crue plus rare, l'ouvrage serait saturé tandis que les débordements se généraliseraient par-dessus les protections que certaines communes, comme Guise, ont réalisées. Cet épisode doit amener les communes situées en aval de Proisy à adapter leur niveau de protection ; c'est en ce sens que l'Entente a écrit aux maires concernés dès la fin novembre pour recenser ces besoins et leur apporter un soutien méthodologique et financier.



Les protections rapprochées dans Guise



Travaux de réduction de la vulnérabilité (rehausse d'une chaudière)

La crue de janvier 2011 : une inondation moyenne ayant conduit à l'activation du site de Proisy

A la différence de la crue «fréquente» de novembre 2010 dont les volumes étaient inférieurs à la consigne de fonctionnement du site de Proisy, la crue de janvier 2011, d'une période de retour de 50 ans, a conduit les services de l'Entente à activer le clapet de l'ouvrage entraînant le stockage de 4 millions de mètres cube d'eau dans la cuvette et une économie de dommages de 70 millions d'euros. Les communes en aval ont ainsi pu bénéficier de l'abaissement de la ligne d'eau (55 cm au maximum), néanmoins des dommages localisés ont été constatés en aval de Guise

en raison de l'absence de protections localisées dimensionnées en complémentarité des effets bénéfiques de la régulation et d'une forte vulnérabilité du bâti. Un des enseignements principaux de ces deux événements est que les travaux de protections rapprochées dans la commune de Guise permettent à la fois une protection pour des crues fréquentes (moins de 10 ans de période de retour) et pour des crues moyennes (supérieures à 10 ans de période de retour) régulées par l'ouvrage de Proisy. Cette démarche entreprise avec succès par la commune de Guise et réalisée par le SIABOA pourrait être étendue et couplée à des actions ciblées de réduction de la vulnérabilité dans les communes sinistrées en aval de Guise.



Le site de Proisy
activé en janvier
2011



Les projets d'écrêtements des crues

Le site d'écrêtement des crues de l'Oise dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie (60)

L'ouvrage de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les communes de Longueil-Sainte-Marie est opérationnel depuis fin 2009.

Entretien et gestion du site

L'équipe technique de l'Entente Oise-Aisne a été formée à utiliser les vannes du site de Longueil-Sainte-Marie et à identifier le bon maintien des digues en cas d'utilisation du site. Le bureau d'étude SAFEGE est l'attributaire du marché de certification des digues.

L'entretien du site, confié en 2009 à l'entreprise Loiseleur, a été arrêté et modifié pour des raisons de simplification du suivi du marché. Le nouveau marché, qui sera attribué en 2011, comprend deux lots et insiste sur la nécessité de spécialisation des entreprises dans les domaines suivants :

- **Les travaux paysagers** : fauchage de digue, de fossé, abattage d'arbre, semis...
- **Les travaux dans l'eau** : nettoyage des vannes et grilles, retrait de vase dans les buses...



Vanne motorisée

Frayère de Verberie

Les résultats du suivi réalisé par l'ONEMA en 2009 ont mis en évidence des problèmes de fonctionnement de la frayère. Le suivi journalier du site lors de la période de reproduction des brochets à l'hiver 2010, n'a montré aucun résultat. L'Entente Oise-Aisne et les partenaires de suivi ont donc décidé de réaliser des analyses chimiques et biologiques du site. Les résultats ont révélé une présence importante d'azote organique due à une décomposition des sédiments très difficile. Les possibilités d'amélioration de la frayère impliquent un curage de tous les fossés sur une profondeur importante avec exportation des matériaux ainsi que l'achat d'un terrain proche pour réaménager l'entrée de la frayère. Des solutions alternatives telles qu'un changement de site ont été évoquées.

Le bon fonctionnement de la mesure compensatoire du site de Longueil-Sainte-Marie est une priorité pour l'Entente qui souhaite trouver une solution adaptée pour assurer l'objectif d'une reproduction de brochets dans les années à venir.

Le site en chiffres

- **8 communes** d'accueil des travaux d'aménagement
- **54 communes** riveraines bénéficiaires
- **15 à 20 cm** d'abaissement de la ligne d'eau pour une crue similaire à celle de 1993.
- **9,7 millions d'euros HT** pour l'investissement (études, travaux, foncier, etc.)
- **90 millions d'euros** de dommages et pertes économiques en moins à chaque forte crue.
- **140 000 euros** par an pour le fonctionnement (à la charge de l'Entente et des communes riveraines bénéficiaires).

Le site d'écrêtement des crues de l'Oise sur le secteur de Proisy (02)

L'ouvrage de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les communes de Proisy et Malzy est opérationnel depuis fin 2009.

Entretien et gestion du site

Le 24 septembre 2010, le Conseil départemental des risques sanitaires et technologiques (CODERST) a classé le barrage de Proisy en catégorie C. Cet arrêté fait référence aux prescriptions du Comité technique permanent des barrages et ouvrages hydrauliques (CTBPOH) et au Code de l'environnement. L'ouvrage de Proisy est ainsi répertorié en tant que barrage nécessitant une visite technique approfondie tous les

5 ans. Dans un souci de sécurité maximale, l'Entente a adopté un rythme annuel pour la visite technique approfondie. Le bureau d'étude SAFEGE réalise ainsi un contrôle permettant de s'assurer du parfait maintien dans le temps du barrage, et le cas échéant de procéder à la correction de tout défaut relevé. L'étude réalisée par le prestataire pour l'année 2010 a conclu à un état de sûreté satisfaisant et a certifié l'ouvrage.

La période de service régulier, de février à avril 2010, a permis de vérifier pendant 3 mois consécutifs le bon fonctionnement de l'automate de gestion du clapet et de l'ensemble du système hydraulique. Il a été prolongé le 1^{er} mai 2010 pour une période de 1 an.

Le suivi de l'ouvrage a été mis en place progressivement cette année. Une fois par mois, l'équipe technique de l'Entente Oise-Aisne s'assure du bon fonctionnement du clapet, des vérins et de la centrale hydraulique, en réalisant une levée temporaire du clapet sans incidence notable sur les niveaux d'eau amont. Deux marchés d'entretien sont prévus, dont l'un est en cours. L'entreprise ROBERT et LAURENT a été mandatée pour l'entretien paysager de l'ouvrage. Cinq fauchages ont été réalisés afin de préserver le bon état de la couverture herbeuse et respecter les prérogatives agricoles concernant les adventices. La rédaction du marché d'entretien des systèmes mécaniques et hydrauliques de l'ouvrage sera réalisée par l'Entente à l'aide du Dossier d'ouvrage exécuté et sera lancé d'ici juin 2011.

Plusieurs crues de faible ampleur de l'Oise amont se sont succédées en début d'année. Plus récemment, la période de retour de la crue du 14 au 16 novembre a été estimée à environ 5 ans. Les niveaux d'eau de cette crue n'ont pas déclenché la régulation par le barrage. Suite aux questions posées par les communes en aval de l'ouvrage sur cette absence d'écrêtement de la crue, l'Entente a rappelé que la cote de régulation fixée à 160 m³/s, soit une crue décennale sur ce secteur de l'Oise, n'a effectivement pas été atteinte, et que passer outre cette consigne équivaldrait à déroger au règlement d'eau. De plus, réguler à partir d'un débit plus faible que ce débit décennal revient à prendre le risque de remplir prématurément la cuvette de rétention et à s'exposer ainsi à la non régulation d'un éventuel pic de crue ultérieur, d'intensité type décembre 1993 ou janvier 1995, très dommageable pour les communes en aval. Chaque commune concernée pourra rencontrer l'Entente pour comprendre pourquoi l'ouvrage n'a pas régulé le débit de l'Oise mi-novembre et pour réaliser un suivi des zones inondées au cas par cas afin d'apporter soit des solutions individuelles, soit réfléchir à des projets de protections rapprochées.



Crue de novembre 2010 à Proisy

Enfin, lors de cette crue, le dispositif de surveillance mis en place cette année a donc pu être testé : surveillance de l'évolution de la crue à partir des données en temps réel de la supervision sur Compiègne et à Proisy, coordination avec les services de l'Etat (Préfectures, SIDPC, Service de prévision des crues), mobilisation des agents d'astreinte.

Suivi du protocole agricole

L'Entente a également mis en place un comité de suivi afin de faire le point sur les problématiques agricoles en relation avec le fonctionnement de l'ouvrage. Les participants sont : la Chambre d'agriculture de l'Aisne, l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne, les maires des communes concernées par la cuvette de rétention, la DDAF de l'Aisne et le conseiller général du canton. Enfin, suite à l'arrêté de mise en place des servitudes de surinondation, les conventions concernant les propriétaires, les exploitants et les fonds de jardin ont été envoyées. Elles sont en cours de traitement à l'étude notariale mandatée par l'Entente Oise-Aisne.

L'ouvrage en chiffres

- **2 communes** d'accueil des travaux d'aménagement
- **4 communes** concernées par les servitudes de surinondation
- **18 communes** riveraines directement bénéficiaires
- **285 ha** de surface de stockage
- **8.2 millions d'euros HT** pour l'investissement (études, travaux, foncier, etc.) dont 600 000 euros pour les mesures d'accompagnement (à la charge de l'Entente et de ses partenaires financiers, Etat et Régions).
- **70 millions d'euros** de dommages et pertes économiques en moins à chaque forte crue.
- **100 000 euros TTC** par an environ, pour le fonctionnement (à la charge de l'Entente et des communes riveraines bénéficiaires).

● Les projets d'aires de ralentissement des crues du Petit gland et du Gland à Saint-Michel et Watigny (02)

Les projets

La stratégie de lutte contre les inondations sur le bassin définit l'optimum économique de la régulation des crues à l'amont par une restitution d'un débit décennal. Les communes d'Hirson, de Saint-Michel, d'Etréaupont (02) ainsi que les communes intermédiaires sont fortement exposées aux inondations sur le haut bassin de l'Oise. Les sites de Saint-Michel et Watigny au regard de leur efficacité ont été retenus pour faire l'objet d'une étude de conception-concertation aujourd'hui en phase

d'achèvement. Le site de Saint-Michel permettrait à lui seul une économie de dommages en cas de fortes crues de l'ordre de 18 millions d'euros (1 920 000 m³) et bénéficierait directement aux communes suivantes : Saint-Michel, Hirson, Neuve-Maison, Ohis, Wimpy, Effry, Luzoir, Gergny et Etréaupont. Combiné à celui de Watigny, l'économie de dommages serait portée à 24 millions d'euros.

La phase de conception et de concertation inscrite au CPER 2000-2006 s'est poursuivie en 2009 avec le lancement et la réalisation des études spécifiques.

Les études

Fin 2009, un recadrage a été fait avec le bureau d'études STUCKY dans la perspective de ne réaliser que le projet de

Saint-Michel. Au cours de l'année 2010, le bureau d'études STUCKY a finalisé les études d'avant-projet de Saint-Michel. Plusieurs corrections et ajustements ont été nécessaires afin d'optimiser ce site. Le rapport définitif de l'avant-projet a été remis en décembre 2010.

A la suite de l'étude agricole, plusieurs réunions de travail ont permis de finaliser le protocole d'indemnisation des préjudices agricoles engendrés par le fonctionnement de l'aménagement. Ce protocole a été signé en marge du Conseil d'administration du 14 décembre 2010.



Image de synthèse du projet de Saint-Michel

La concertation

Une réunion publique s'est tenue dans la salle des fêtes de Saint-Michel le 10 février.

Le 24 mars, une réunion regroupant les services administratifs a eu lieu à Vervins, sous la présidence de Mme la sous-préfète de Vervins. Ce groupe de travail a étudié les éléments de réponse proposés dans le cadre de l'étude.

Cette réunion a été l'aboutissement de la phase de concertation. La prise en compte des dernières remarques formulées lors de cette réunion doit permettre de finaliser les dossiers d'enquête.

La concertation locale avec la commune de Saint-Michel s'est poursuivie avec notamment le 16 juillet, une visite du site en présence de Mme la sous-préfète et des membres du Conseil municipal et une réunion de travail le 8 décembre.

Une réunion agricole a eu lieu le 26 avril, pour préciser les mesures d'intérêt local embarquées dans le projet.

Une autre réunion plus technique s'est tenue en sous-préfecture à laquelle ont participé les associations locales, de la pêche, de l'environnement ainsi que les deux associations du hameau de Montorieux positionnées contre le projet.

Les décisions

Au ressortir des différentes étapes de concertation auprès de la commune de Saint-Michel lors de la phase de conception de l'ouvrage, et avant le lancement des enquêtes, deux réunions publiques vont être programmées début 2011 afin de présenter les conclusions de l'étude. La demande d'autorisation administrative sera formulée courant 2011.

Le protocole agricole d'indemnisation des servitudes de surinondation

Le protocole global de servitudes de surinondation, signé le 28 septembre 2006 pour les départements de l'Oise et de l'Aisne, encadre des protocoles locaux ayant pour objet de fixer a priori les montants des indemnités liées au changement des conditions d'inondabilité des terrains donnant lieu à indemnisation.

Ces indemnités versées par le maître d'ouvrage sont prévues pour :

- la création d'une servitude de surinondation induisant une dépréciation de la valeur vénale du foncier ;
- le changement du caractère inondable des parcelles provoqué par les effets passifs de l'ouvrage (non transparence) ;
- la surinondation provoquée par la mise en fonctionnement de l'ouvrage.

Le protocole prévoit également :

- la méthodologie de traitement des cas particuliers
- un comité de suivi local
- une provision d'un fonds d'indemnisation
- les révisions éventuelles

Le protocole agricole local de Saint-Michel a été signé le 14 décembre 2010 à Laon.



Les signataires de gauche à droite : Jacques Quaebeur, (USAA), Robert Boitelle (Chambre d'agriculture de l'Aisne) et Gérard Seimille (Entente Oise-Aisne).

Le projet en chiffres

● Caractéristiques du bassin de surstockage :

- Volume de stockage utile : 1 920 000 m³
- Surface agricole affectée par la surinondation : 65 ha
- Hauteur maximale de la retenue : 7 m
- Niveau maximum de la retenue : 193 m NGF

● Dimensions de l'ouvrage :

- Hauteur maximale de la digue : 9 m (cote 195 m NGF)
- Longueur de la digue : 250 m
- Volume de remblai : 22 000 m³

● Évacuateur de sécurité (dimensionné pour une crue cinqmillénale) :

- Largeur : 26 m
- Cote : 194,35 m NGF

● Le site de Montigny-sous-Marle (02)

Le projet

Suite à la crue de décembre 1993, qui a fait de nombreux dégâts sur les communes de la vallée de la Serre, le Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval a lancé une étude visant à lutter contre les inondations. Un site propice à la réalisation d'un aménagement d'écrêtement des fortes crues de la Serre a été défini sur la commune de Montigny-sous-Marle en amont de la zone de compétence du syndicat. Ce dernier a alors sollicité l'Entente Oise-Aisne qui, avec le soutien du conseil général de l'Aisne, a accepté par délibération de se porter Maître d'ouvrage du projet.

Le projet en chiffres

Hauteur maximale de la digue : 5,30 m
Longueur de la digue : 600 m
Pour la crue cible (période de retour 30 ans) :
Surface des terrains surinondés : environ 100 ha
Volume de stockage utile : 1 900 000 m³

Calendrier du projet

Juillet 2008 : Maîtrise d'œuvre (Hydratec - Asconit Consultants - Setec TPI)

Décembre 2008 / Mars 2009 : Campagne topographique (Géomexpert)

Mai 2009 / Juin 2010 : Inventaire environnemental (SAGE Environnement)

Mai 2010 / Juillet 2010 : Photomontages (Agence E. Devillers)

Octobre 2010 : Etude d'impact (SAGE Environnement)

Prochaines étapes :

Reconnaitances géotechniques
Etude foncière et agricole

Partenaires financiers pour la phase d'étude :

- Etat : 40%
- Conseil régional de Picardie : 33%
- Entente Oise-Aisne (Conseil général de l'Aisne) : 27%

Les études et la concertation

Le groupement Hydratec – Asconit Consultants – Setec TPI, retenu en 2008 pour la maîtrise d'œuvre du projet, a rendu l'étude hydraulique et hydrologique au mois de février et travaille actuellement sur l'avant-projet renforcé.

Une analyse coût/bénéfice de l'aménagement est en cours. On dénombre d'ores et déjà 13 communes bénéficiaires de l'aménagement sur la Serre de Marle à Anguilmont-le-Sart et, à plus grande échelle, il pourra avoir une influence bénéfique sur les crues de l'Oise.

Une réunion publique a eu lieu le 10 mars 2010 à Marle, réunissant les élus, les exploitants agricoles concernés par le projet ainsi que la Chambre d'agriculture de l'Aisne. Des interrogations ont été émises concernant le choix de la localisation de l'ouvrage, au plus près de Marle, tandis que d'autres enjeux sont présents plus en amont (Montcornet, Rozoy-sur-Serre). Le bureau d'études Hydratec a alors réalisé un rapport spécifique pour apporter des réponses détaillées qui ont été présentées lors d'une seconde réunion publique, qui s'est tenue le 8 octobre 2010 sous la présidence du maire de Marle et du président du Conseil général de l'Aisne.

L'inventaire environnemental a été rendu en juin 2010 par le bureau d'études Sage-Environnement. Le rapport indique la présence d'espèces faunistiques protégées sur l'ensemble de l'aire d'étude mais aucune zone particulièrement vulnérable n'a été décelée. L'étude d'impact, confiée au même bureau d'étude, a été lancée en octobre 2010.

En ce qui concerne l'impact paysager, des photomontages réalisés par l'agence E. Devillers, ont permis de fournir des vues en vraie grandeur de l'aménagement et ont montré une bonne intégration paysagère de l'ouvrage.

Des reconnaissances géotechniques dans la zone d'emprise du projet ont été confiées au cabinet Ginger CEBTP. Planifiées en décembre 2009, elles sont restées suspendues du fait de difficultés de concertation rencontrées avec les agriculteurs concernés par l'emprise pressentie de la digue. Les discussions avec l'USAA et la Chambre d'agriculture de l'Aisne se poursuivent.

Image de synthèse
du projet de
Montigny-sous-Marle

● Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Aire sur le secteur de Varennes-en-Argonne (55)

Le projet

La phase de conception et de concertation du site de Varennes-en-Argonne est engagée depuis 2006. Cette première étape permet de dégager des orientations techniques et financières du projet. Les études une fois finalisées détermineront plus précisément l'intégration de l'ouvrage dans le contexte hydraulique de la vallée, son dimensionnement avec un volume potentiel de stockage estimé à 1,7 Mm³. Ce site couplé à un second à identifier, est stratégique au regard du nécessaire maintien de la non concomitance des crues de l'Oise et de l'Aisne.

Les études et la concertation

A la demande du président du Conseil général de la Meuse, une expertise des études menées en 2005 et 2010 par SAFEGE a été réalisée cette année par le CEMAGREF, sous maîtrise d'ouvrage de l'État. Ses conclusions ont confirmé la localisation et le bon dimensionnement de l'ouvrage, ainsi que la cohérence de la stratégie de lutte contre les inondations développée par l'Entente Oise-Aisne sur le haut bassin de l'Aisne et de l'Aire. Les compléments et les précisions souhaités portent essentiellement sur l'hydrologie du sous-bassin versant et sur les impacts de l'ouvrage à la confluence avec l'Aisne à Mouron. Depuis, ces impacts ont été précisés par le maître d'œuvre et analysés selon de nombreux scénarios envisagés. Ils conduisent toujours à des gains hydrauliques en aval de la confluence.

La réalisation de l'avant-projet définitif a débuté cette année. Il intègre les derniers développements de ce dossier, principalement les compléments demandés par l'expertise et la redéfinition des protections rapprochées de Varennes-en-Argonne. Cette modification est une proposition de l'Entente suite au refus en 2010 du projet de la part du Conseil municipal de Varennes-en-Argonne au motif que la crue de décembre 1993, dont la période de retour a été révisée lors de l'avancement des études cette année, n'est pas contenue par les protections rapprochées envisagées dans l'avant-projet. En complément à l'action d'écrêtement de l'ouvrage sur une gamme de crue de période de retour 12-30 ans, et suite à cette requalification de la crue de 1993 en crue centennale, l'Entente a alors examiné le redimensionnement des protections rapprochées de Varennes-en-Argonne de telle sorte que cette crue soit contenue sans débordement. Pour atteindre cet objectif, tout en minimisant l'impact visuel, le dispositif envisagé ferait appel à des ouvrages fixes et intégrés dans le paysage (murets de faible hauteur) et à des protections amovibles qui ne seront mises en place que pour des crues supérieures à une période de retour de plus de 30 ans.

L'étude d'impact environnemental, conduite par le bureau d'études EGIS EAU, a été achevée en 2010. Elle intègre les éléments recensés dans l'inventaire environnemental, et identifie les impacts de l'ouvrage concernant l'ensemble des thématiques : le milieu naturel, la faune

et la flore, le paysage et les activités humaines. Pour chaque impact identifié, des propositions de mesures sont faites, dans le but de réduire ou de circonscrire les effets induits par la réalisation de l'ouvrage et son fonctionnement, ou de les compenser. D'autre part, aucun enjeu significatif n'a été repéré. Enfin, un certain nombre d'éléments techniques et d'exploitation ont été recueillis sur la centrale hydroélectrique de Varennes-en-Argonne. Ils permettront de proposer des mesures d'accompagnement en adéquation avec la pérennité de l'exploitation de cette usine.

L'étude foncière et agricole pilotée par la Chambre d'agriculture de la Meuse a été également poursuivie et terminée cette année. Après l'état de lieux des activités économiques, industrielles et touristiques, les incidences de l'ouvrage sont aujourd'hui connues et l'étude comporte des propositions d'atténuation des impacts et compensations. Des premières propositions d'indemnisation ont également été avancées par les services de l'Entente lors d'une réunion, le 30 mars à la maison de l'agriculture à Verdun.

Suite à la réunion à Bar-le-Duc le 19 novembre entre M. Namy, président du Conseil général de la Meuse, et M. Seimbille, président de l'Entente Oise-Aisne, il a été convenu que ces protections rapprochées dans Varennes-en-Argonne, dont l'Entente devra assurer au Conseil général la faisabilité technique, seront un préalable indispensable à l'acceptabilité locale du projet, dont les études arrivent à terme. Toutefois, la place stratégique de cet aménagement dans le dispositif global de régulation des crues, du fait du retard apporté à la crue de l'Aire puis de l'Aisne, a été rappelé.

L'Aire à Varennes-en-Argonne



● **Le projet de ralentissement des fortes crues de l'Aisne sur le secteur de Savigny-sur-Aisne (08)**

Le projet

L'ouvrage de ralentissement des crues de Savigny-sur-Aisne doit permettre à terme de restituer un débit décennal lors des fortes crues du bassin amont de l'Aisne, en complémentarité de la régulation de l'ouvrage de Varennes-en-Argonne. Les niveaux d'eau et les dommages sur les communes en aval, notamment Attigny, Sault-les-Rethel, Rethel et Acy-Romance, seraient ainsi significativement diminués.

Les études et la concertation

Du fait des difficultés de la concertation avec les communes et les riverains concernés par ce projet étudié par le groupement HYDRATEC-BIEF, les études ont été mises en pause suite à la réunion du 5 février au Conseil général des Ardennes à Charleville-Mézières.

Cette réunion, en présence de M. Savy, Préfet des Ardennes, M. Richard, Sous-Préfet de Vouziers, M. Huré, Président du conseil général, M. Seimille, Président de l'Entente, les maires des trois communes riveraines du projet (Savigny-sur-Aisne, Brécy-Brières, Olizy-Primat), M. Michel, Président de la Chambre d'agriculture des Ardennes, Mme Gatinois, M. Bourgeois, M. Servais et M. Deglaire, conseillers généraux, des services de l'Etat et du département, ainsi que des représentants de l'association Défense du sud de la vallée de l'Aisne (DSVA), avait pour but de relancer la concertation avec l'ensemble des acteurs. Un consensus en est sorti, avec pour principales conclusions la nécessité avérée d'une action sur la branche de l'Aisne et la réalisation d'une expertise pilotée par le CEMAGREF qui examinera l'ensemble des études disponibles sur le haut bassin de l'Aisne et de l'Aire, ainsi que les réflexions ayant conduit à retenir le site de Savigny-sur-Aisne.

La rencontre du 15 septembre à la maison de l'agriculture à Charleville-Mézières entre les services de la Direction départementale des territoires des Ardennes, du Conseil général et de l'Entente Oise-Aisne, a permis au CEMAGREF de livrer ses premières réflexions. Ensuite, lors de la réunion du 17 décembre et en présence des mêmes services, les dernières conclusions de l'expertise ont été présentées. Cette réunion a également permis de fixer la position commune à l'Etat, au Conseil général des Ardennes et à l'Entente Oise-Aisne, position qui sera affichée lors des prochaines concertations en 2011.

L'expertise confirme la stratégie de lutte contre les inondations développée mais indique que l'Entente devra compléter son projet par deux nouvelles études : l'une concernant le recalage de l'hydrologie sur l'ensemble du haut bassin de l'Aisne et de l'Aire, qui sera étendue à l'ensemble du bassin de l'Oise pour répondre aux attendus de la Directive cadre inondations (DCI), et la seconde étude qui devra recenser puis hiérarchiser l'ensemble des sites possibles (12 sites issus de l'étude Safège 2005, augmentés des sites à recenser entre Mouron et Attigny). Ce classement des sites potentiels se fera suivant des critères hydrauliques (volume utile, retard et amortissement apportés à la crue de l'Aisne confluée), contextuels (urbanisation à l'aval proche de la digue, impacts prévisibles sur l'environnement et l'activité agricole) ou encore économiques (coût, rentabilité). Il s'ensuivra le choix d'un scénario global d'aménagement sur le haut bassin en amont d'Attigny. Le site de Varennes-en-Argonne, dont la pertinence a été confirmée par une expertise antérieure du CEMAGREF, est une donnée indissociable de ce futur scénario global. Un Comité de pilotage rassemblant l'Etat et les élus se rassemblera pour valider les décisions. Enfin, le Cemagref sera également sollicité pour assister l'Entente Oise-Aisne pour l'ensemble des études à venir : validation des cahiers des charges, suivi à l'avancée, validation des résultats.



Cuvette de Savigny-sur-Aisne

Les aides aux collectivités locales pour les travaux de lutte contre les inondations

L'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise et de l'Aisne par l'Entente constitue l'axe principal de la stratégie d'aménagement hydraulique du bassin pour réduire le risque inondation.

L'Entente aide aussi en complémentarité les collectivités qui souhaitent réaliser des aménagements ayant pour objectif l'abaissement des niveaux d'eau atteints lors des fortes crues. Ces aides sont apportées au taux de 50% pour les études et 20% pour les travaux. La réalisation de protections localisées des zones urbaines exposées à de fréquentes inondations constitue le second axe de cette stratégie. Des aides peuvent donc être apportées par l'Entente aux collectivités locales qui veulent prendre la maîtrise d'ouvrage de travaux de protection rapprochée des centres urbains existants dans les zones à risque soumises à une forte occupation des sols. Un taux d'aide de 50 % et de 10 % est respectivement appliqué pour les études et les travaux correspondants.

L'Entente développe également dans une offre globale aux communes un programme de réduction de la vulnérabilité (cf page suivante).



Exemple de protections rapprochées en centre urbain (Mairie de Guise)

Une offre globale aux communes sinistrées : de l'information préventive à la réduction de la vulnérabilité

Le programme expérimental de réduction de la vulnérabilité aux inondations

L'année 2010 a été marquée par la recherche et la sollicitation de nouvelles communes candidates sur le bassin. En 2010, l'Entente Oise-Aisne a ainsi rencontré directement une dizaine de maires, présenté le programme de réduction de la vulnérabilité à une soixantaine de collectivités lors de l'assemblée générale de deux syndicats de rivières et l'a exposé lors de deux réunions organisées par la sous-préfecture de Vervins.

Lors de rencontres effectuées par l'Entente, il est ainsi rappelé aux communes potentiellement candidates que l'objectif premier de ce programme est de réduire la vulnérabilité aux inondations de l'habitat, en proposant à des particuliers volontaires de réaliser un diagnostic leur permettant de caractériser la vulnérabilité globale de leur habitat, puis en les aidant à engager des travaux visant à réduire les dommages. Néanmoins dans le cadre de ce programme, l'Entente Oise-Aisne propose également aux collectivités, de s'engager dans une approche globale de réduction de la vulnérabilité de l'habitat. Ainsi en plus de leurs engagements techniques et financiers dans le cadre des diagnostics et des travaux réalisés chez les particuliers, les communes candidates peuvent s'engager, avec l'appui de l'Entente, dans une démarche de réduction plus globale visant à réduire la vulnérabilité des réseaux.

Sur la commune de **Noyon (60)**, première ville à s'être portée candidate pour le programme, une réunion d'information à destination des particuliers a été organisée le 3 mars 2010 rassemblant plus 90 personnes. Constatant un manque d'engagement des riverains, l'Entente Oise-Aisne a procédé à une campagne de porte à porte sur 265 maisons. Cette initiative a eu pour objectif de présenter le programme aux personnes n'ayant pu assister à la réunion et d'apporter des précisions aux habitants ayant participé à cette manifestation. Cette campagne d'information a abouti à la candidature de quelques particuliers et a permis de comprendre certaines des raisons qui freinaient le programme : l'attente d'actions menées en parallèle par le syndicat de rivière pour résoudre la problématique, l'ignorance d'être en zone inondable dans les secteurs PPRi et la participation financière au diagnostic de 100 €. Afin de promouvoir le programme de réduction de la

vulnérabilité dans les secteurs concernés par le Plan de prévention des risques d'inondations, une campagne d'information a été réalisée sur ce document réglementaire et a été l'occasion d'évoquer de nouveau l'intérêt du programme proposé par la commune et l'Entente Oise-Aisne.

Plaquette d'information



Après analyse des candidatures par les services de l'Entente Oise-Aisne, les premiers diagnostics ont été réalisés par le prestataire mandaté par l'Entente. Pour chaque diagnostic, le professionnel a fourni une approximation du coût des dommages potentiels, puis préconisé et estimé les travaux à l'habitat. Les taux d'aides pour ces travaux ont ensuite été précisés par l'Entente Oise-Aisne. Le suivi de ces diagnostics par les services de l'Entente Oise-Aisne laisse apparaître que ces particuliers ne pensent pas réaliser dans l'immédiat les travaux préconisés.



Une campagne de relevé géomètre réalisée en régie

Une attention particulière est également menée sur les communes pour étudier et résoudre la problématique de vulnérabilité des réseaux. Sur Noyon, la commune et l'Entente Oise-Aisne ont procédé à des rencontres avec les gestionnaires de réseaux pour aborder cette question. Une opération de rehausse des compteurs électriques est en cours de réflexion.

L'Entente Oise-Aisne a également accompagné la commune de **Lavoie (55)** dans sa requête de mise en place d'un Plan de prévention des risques d'inondations. En étroite collaboration avec les services de l'Etat, l'accompagnement de la collectivité par l'Entente a notamment reposé sur la réalisation d'une première ébauche de modélisation et de cartographie d'une crue de référence. De par cette connaissance du risque, une action sur l'habitat pourra alors être envisagée.

Sur la commune de **Marle (02)**, une réunion d'information à destination des particuliers a été organisée le 2 décembre 2010. A l'issue de cette rencontre, une dizaine de particuliers est candidate à la réalisation d'un diagnostic de son habitation.

Réalisation d'un diagnostic



● Déroulement du programme d'aide à la pose de repère de crues

Afin d'accompagner les communes situées sur son bassin, l'Entente Oise-Aisne a engagé en juillet 2005, un programme d'aide à la pose de repères de crues. Celui-ci vise à soutenir financièrement et techniquement les collectivités du bassin versant concernées par le risque d'inondation, dans leur mise en conformité avec la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Ce programme, entré en phase de réalisation en 2006, a été marqué en 2010 par la candidature d'une nouvelle commune : Precy-sur-Oise (60), la pose de nouveaux repères à Guise (02) et Janville (60), ainsi que par l'approfondissement des connaissances et le recueil d'informations complémentaires sur d'autres communes.

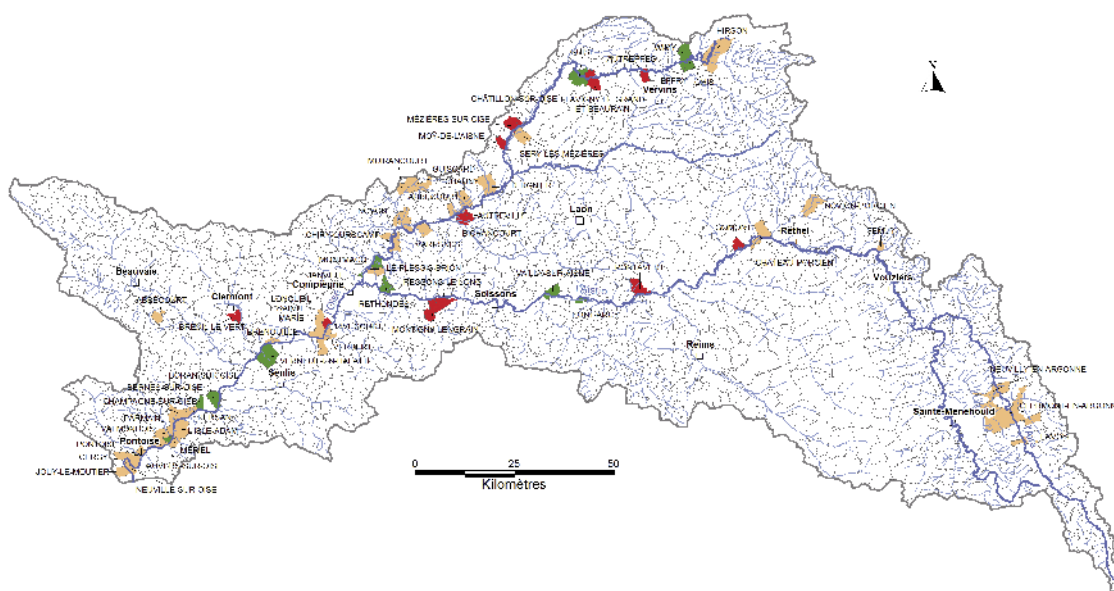
Fin 2010, **cinquante-neuf communes** se sont engagées dans cette démarche d'entretien de la mémoire du risque et d'information préventive. Parmi celles-ci, treize d'entre elles ont posé un repère de crues, accompagné d'un panneau d'information personnalisé. Après étude de leur dossier, treize communes se sont portées candidates et n'ont pu recevoir de repères pour des raisons techniques (niveau d'eau insuffisant, emplacement peu visible ou peu fréquenté). Trente-deux dossiers sont quant à eux en cours d'étude. Sept dossiers, en attente de la construction du support ou de la validation des services de l'Etat, devraient être prochainement posés. L'Entente Oise-Aisne reçoit une aide de l'Etat au fonctionnement pour l'agent en charge de ce programme.



Repère de crue de Guise (02)



Repère de crues de Janville (60)



Pose de repères de crue : état des lieux

Des actions d'entretien, de restauration des cours d'eau et de reconquête des milieux aquatiques

Le maintien des capacités d'écoulement des eaux dans le lit mineur des rivières et de l'équilibre de la végétation rivulaire, constitue l'un des aspects de la gestion des milieux aquatiques et participe à la gestion du risque inondation. Toutefois, les compétences relatives à l'entretien des cours d'eau varient selon leur statut juridique. Le tableau suivant indique la répartition des responsabilités pour les différentes sections.

La politique de l'Entente Oise-Aisne a longtemps consisté à favoriser l'écoulement des eaux par la réalisation de travaux de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau. Elle cherchait par ailleurs à faire émerger des maîtres d'ouvrage susceptibles de prendre en charge ces travaux sur les rivières et sections

de rivières non domaniales du bassin versant en mobilisant les participations des Conseils généraux membres de l'Entente et les aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie aux taux de 25 % et 40 % respectivement.

Par ailleurs, l'Entente Oise-Aisne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien et de restauration des sections des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne. Elle reçoit une aide de l'Agence de l'eau, du Conseil régional de Picardie, du FEDER et des participations des Départements sur lesquels s'effectuent les travaux. Depuis 2010, l'Etat apporte également une aide spécifique pour l'entretien ardennais.

Statut du cours d'eau	Responsabilité	OISE	AISNE
Non domanial	les riverains et, par substitution, les collectivités locales et leurs groupements (syndicats de rivières, etc.)	en amont de Beautor (02) ainsi que tous les affluents de l'Oise	en amont de Mouron (08) et tous les affluents de l'Aisne
Domanial non navigable	Etat qui donne mandat à l'Entente Oise-Aisne	entre Beautor (02) et le Plessis-Brion (60)	entre Mouron (08) et Condé-sur-Aisne (02)
Domanial navigable	Voies navigables de France	en aval du Plessis-Brion jusqu'à la confluence avec la Seine à Conflans-Sainte-Honorine	en aval de Condé-sur-Aisne (02) jusqu'à la confluence avec l'Oise

Frayère d'Olizy

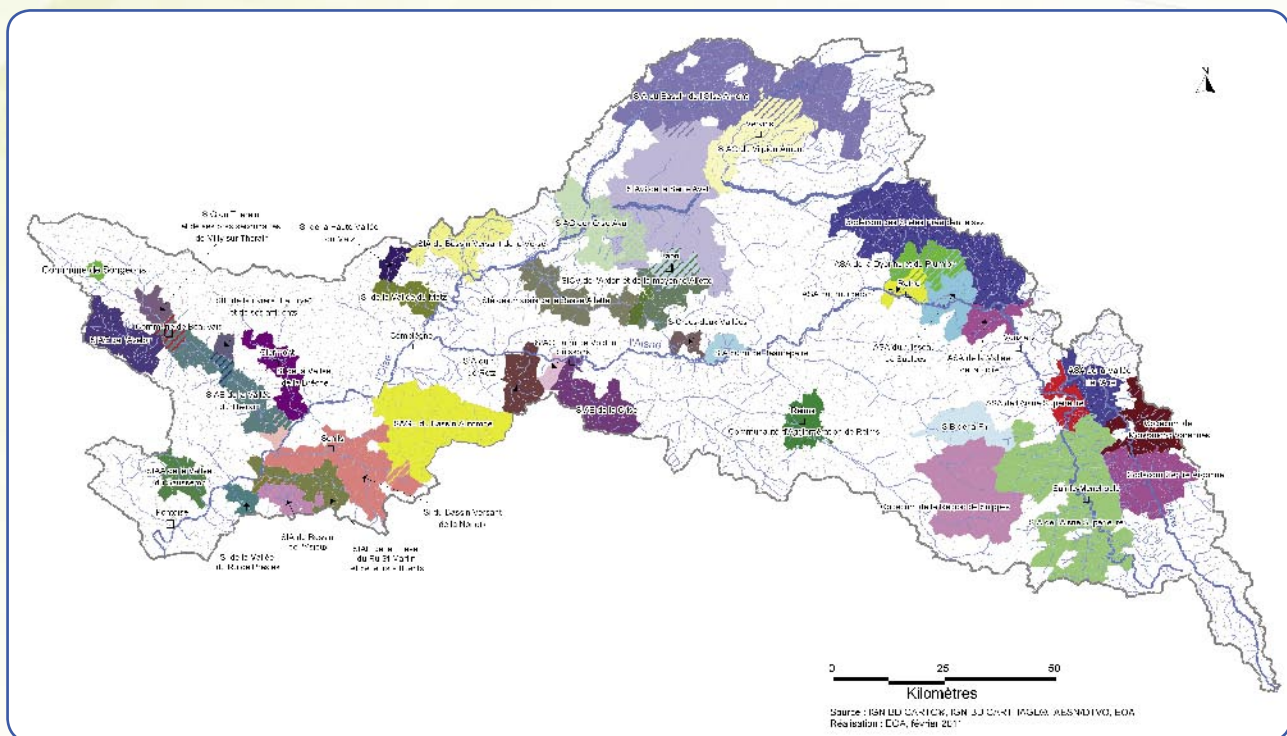
Aides aux collectivités locales pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau

L'Entente Oise-Aisne assure conjointement avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), le financement d'un programme annuel d'aides aux collectivités locales et à leurs groupements pour les travaux qu'elles souhaitent réaliser en matière d'aménagement et d'entretien régulier des rivières sur lesquelles elles ont acquis la compétence.

Ces travaux peuvent également être réalisés par des communautés de communes, ou encore par des groupements de propriétaires riverains, rassemblés en associations syndicales autorisées (ASA).

Ces collectivités se substituent ainsi aux riverains dans leurs obligations légales d'entretenir le lit mineur et les berges des cours d'eau non domaniaux dont ils sont les propriétaires. Créés à l'initiative des communes, environ quatre-vingt syndicats intercommunaux d'aménagement et de gestion de rivières ou associations syndicales autorisées existent aujourd'hui sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne.

● Collectivités ayant bénéficié



Les services de l'Entente Oise-Aisne assurent le secrétariat du Comité technique de l'Entente et l'instruction des dossiers de demandes de subventions en concertation avec l'Agence de l'eau.

Le comité technique présidé par le directeur des services de l'Entente, comprend des représentants des services de l'Etat (DREAL, DDT, SNS), de l'Agence de l'eau, des Conseils généraux membres, et des experts invités es-qualité. Il donne un avis sur les demandes de subvention pour éclairer les décisions d'aide du Conseil d'administration. Celui-ci délibère sur les propositions d'affectation qui lui sont soumises après examen par le bureau de l'Entente.

Les services de l'Entente assurent la gestion des programmes d'aides et la comptabilité des crédits afférents mis à disposition par l'Agence de l'eau à travers des conventions financières annuelles et des participations des conseils généraux membres. Depuis 2005, le Conseil général de l'Aisne a lui aussi confié à l'Entente Oise-Aisne la gestion des aides qu'il apporte en matière d'entretien et de restauration des rivières. Depuis 2003, l'appel aux départements membres est adapté aux besoins de décaissement pour l'année en cours, à l'aide

d'une estimation pour chaque dossier des prévisions de paiement.

Une autre modification dans la gestion des aides a été apportée en 2003 : de nombreuses collectivités ne réussissaient pas à inscrire leur programme de travaux dans les contraintes de gestion imposées par l'Entente (commencement des travaux dans la première année qui suit la prose d'arrêté, achèvement dans les deux ans), contrainte par ailleurs dictée par la nécessaire célérité d'avancement des programmes dans leur globalité.

C'est pourquoi, la décision d'aide du Conseil d'administration n'est plus suivie d'un arrêté de subvention, mais d'une lettre du président de l'Entente autorisant la collectivité à engager les procédures de consultation des entreprises. Au vu d'éléments attestant du lancement de l'opération (ordre de service à l'entrepreneur), l'arrêté de subvention est émis pour une validité de deux ans. Ce mécanisme permet de mieux adapter la gestion des aides aux contraintes de programmation des collectivités.

En décembre 2007, le Conseil d'administration a approuvé le nouveau régime d'aides aux collectivités. Les objectifs et les actions proposés s'inscrivent pleinement dans les orientations et recommandations de la Directive cadre sur l'eau. Ces orientations en cohérence avec les objectifs fixés par le contrat d'animation entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Entente Oise-Aisne, modifient ou développent certaines typologies d'actions aidées auprès des collectivités dans le souci de l'atteinte du bon état écologique en 2015. Ainsi, les actions environnementales font l'objet d'une famille d'objectifs spécifiques comprenant notamment des actions visant l'amélioration de l'état de la ripisylve, de l'hydromorphologie des cours d'eau, de la diversification des habitats et de préservation de la biodiversité. L'Entente apporte également des aides à la création de syndicat au taux de 40 % (année 1), 30% (année 2) et 20% (année 3).



Restauration de berges sur l'oise moyenne à Mézières

Le tableau suivant indique, pour chacune des années 2002 à 2010, le nombre de projets d'entretien et de restauration de rivières subventionnés (études et travaux), le montant des aides attribuées et le montant des assiettes éligibles relatives à ces projets.

Le bureau du 29 septembre 2009 a entériné le principe que les décisions d'aides à prendre en Conseil d'administration ne porteraient que sur des dossiers complets. La liste des projets subventionnés et des collectivités bénéficiaires est jointe en annexe.

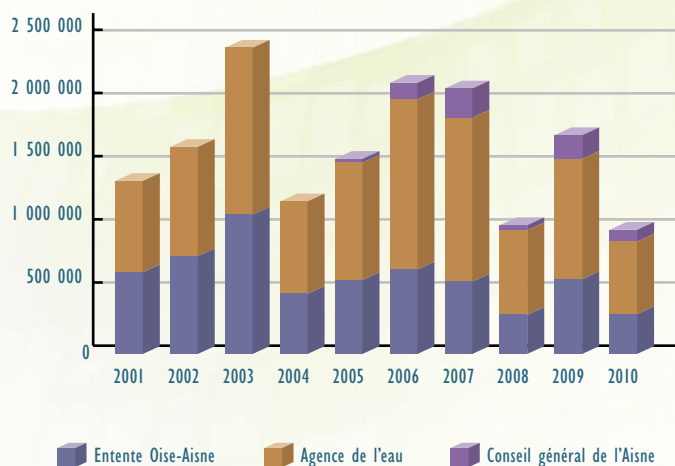
Années	Montant des subventions attribuées (euros)				Nombre de projets subventionnés	Montant de l'assiette subventionnable par l'Entente (euros)
	Agence de l'eau	Conseils généraux (Entente Oise-Aisne)	Conseil général de l'Aisne	Total		
2002	1 130 885	1 044 369		2 175 254	59	4 609 471
2003	913 550	599 934		1 513 484	42	2 409 045
2004	1 079 975	793 374		1 873 349	50	3 352 922
2005	1 902 423	923 020	147 755	2 973 197	60	4 407 799
2006	1 237 681	523 140	113 141	1 873 962	51	2 407 109
2007	958 470	547 385	202 907	1 708 761	46	2 403 989
2008	703 550	342 750	55 673	1 101 973	43	1 576 151
2009	559 021	350 192	95 691	1 004 904	45	1 408 789
2010	2 202 661	831 853	158 704	3 193 218	79	5 023 950

Le nouveau système de gestion des aides ne permet pas une lecture cohérente des engagements pris par l'Entente et l'Agence de l'eau au fil des années. Aussi, seul le rythme des décaissements permet d'apprécier l'évolution des aides versées aux collectivités. Le graphique ci-après représente l'évolution des décaissements pour le compte de l'Entente et de l'Agence de l'eau, entre 2001 et 2005, et pour le compte du Conseil général de l'Aisne mais seulement depuis 2005.

De forts décaissements ont eu lieu en 2003, année où les programmes 2000 et 2001 sont arrivés simultanément à échéance ; en effet, les arrêtés laissaient 3 ans pour réaliser les travaux jusqu'en 2000, puis la durée de réalisation a été diminuée à 2 ans à compter du programme 2001.

L'année 2008 apparaît comme modeste au regard du rythme habituel des aides versées. Un réajustement des règles de décaissements imposées par la Paierie départementale a occasionné un report dans la gestion du versement des subventions sollicitées en fin d'année 2008 à début de l'année suivante. Les décaissements ont repris en 2009 à un rythme plus conséquent, pour de nouveau baisser en 2010.

Évolution des décaissements en €



La fin de la gestion centralisée des aides aux collectivités

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a informé l'Entente de son souhait de reprendre une gestion directe de ces aides début 2011. Les collectivités seront informées au premier trimestre 2011 par courrier de l'Agence de ce changement d'instruction des aides et du processus comptable afférant. Le Comité technique de l'Entente rassemblant les partenaires financeurs sera néanmoins maintenu pour l'examen des dossiers.



Une session de formation des élus de l'Oise

● Journées d'information des élus sur l'hydromorphologie

Et si l'hydromorphologie n'était plus un domaine réservé aux spécialistes ? C'est le défi que s'est lancé l'Entente Oise-Aisne en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie par le biais de journées de formation à destination des présidents de syndicats de rivières ou de bassins. Deux sessions de formation ont été dispensées en 2010 dans le département de l'Oise. Avec l'appui technique de FLUVIAL IS, bureau d'études spécialisé en hydromorphologie, 19 élus ont ainsi pu parfaire leurs connaissances en matière de réglementation, de composantes de la biodiversité des milieux aquatiques et de dynamique des cours d'eau. Les retours d'expériences d'opérations d'hydromorphologie présentés lors de ces séances ont alimenté les échanges techniques avec les élus dans la perspective d'intensifier cette typologie d'actions dans le cadre des programmes pluriannuels de travaux des syndicats de rivières des vallées d'Oise. Les prochaines journées de formation se tiendront courant 2011 dans le département de l'Aisne.

Le programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau en rivières domaniales non navigables

L'Entente Oise-Aisne réalise des travaux en rivières domaniales non navigables depuis sa création, en qualité de maître d'ouvrage. Le plan de financement de ces travaux a été, comme en 2009, particulièrement désavantageux pour l'Entente qui réalise des travaux pour compte de tiers. En effet, elle reçoit 40% de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, 15% des Conseils généraux membres concernés par ces travaux (Aisne, Ardennes, Oise), et une aide additionnelle du Conseil régional et du FEDER. L'Etat a une nouvelle fois été absent de ce plan estimant que l'aide qu'il apportait jusqu'en 2002 devait faire l'objet d'un transfert auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre de décroisement des aides Etat-Agence, tandis que cette dernière estimait que les travaux en rivières domaniales étaient exclus de telles mesures. Le programme 2010 de travaux a néanmoins bénéficié d'une nouvelle aide spécifique de l'Etat pour l'enlèvement des embâcles ardennais (taux : 80%).

L'étude de définition du programme de travaux en rivières domaniales non navigables des années à venir est terminée avec un an de retard. Le montant du programme pluriannuel a été revu à la baisse. Un nouveau retard pris dans la constitution des DCE travaux a eu pour conséquence le décalage du programme 2010 sur l'année 2011.

La première tranche de travaux d'entretien du nouveau programme a été lancée au mois de novembre 2010. Après une phase de consultation de prestataires, la première campagne d'enlèvement d'embâcles de ce nouveau programme a été réalisée dans les Ardennes par l'entreprise B.V.M.F. Il est à souligner que cette première action a bénéficié d'une aide financière spécifique de l'Etat à hauteur de 80%.

Les retards successifs, les relations difficiles entre les cotraitants du groupement titulaire, et la qualité déplorable des

prestations ont été préjudiciables au bon déroulement des opérations. L'Entente et ses partenaires (Agence de l'eau, ONEMA, Fédérations de pêche) ont perdu confiance dans les capacités et la bonne volonté du groupement.

L'Entente et le groupement ne sont pas arrivés à se mettre d'accord sur les termes de l'avenant devant arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre. Il est donc apparu souhaitable de procéder à la résiliation du marché.

En raison de la défaillance du maître d'œuvre ayant conduit l'Entente à une mise en demeure du groupement JOURNEL-SPMC-CARICAIE titulaire du marché, et du fait que ces premiers travaux doivent être lancés mi-novembre au plus tard, leur maîtrise d'œuvre est assurée en régie comme l'année passée.

Au ressortir d'une première phase de consultation d'entreprises, il semble nécessaire de relancer le lot «lutte contre les invasives». En effet, au regard de l'objectif d'une éradication totale et à l'issue d'une analyse topographique des stations d'invasives, la technique proposée par le précédent maître d'œuvre (décidément défaillant) n'est pas adaptée. Les lots «reconstitution de la ripisylve» et «entretien préventif et sélectif de la ripisylve aux abords des enjeux» ont été attribués à l'entreprise Chantiers du Barrois pour une durée de trois années.



L'Entente a décidé de recruter un agent dont la mission principale sera la mise en œuvre du programme (élaboration de la déclinaison annuelle du programme, élaboration des dossiers de demande de subvention, obtention des autorisations administratives, suivi des travaux, relation avec les différents partenaires, etc.) et tous les quatre ans, le diagnostic et la programmation des nouveaux travaux avec l'appui des partenaires.

Projet d'étude pour le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire de l'ouvrage Grenelle de Chauny



Les contrats globaux pour l'eau

Un Contrat global pour l'eau 2011-2015 vise la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques et humides. Ce mode de contractualisation de l'Agence de l'eau Seine-Normandie permet notamment à la structure porteuse de bénéficier d'une cellule d'animation aidée par l'Agence dans le but de faciliter l'émergence et le suivi de projets environnementaux.

Il est rappelé que ce type de contrat dont l'Entente est signataire n'oblige pas cette dernière à verser des aides. Chaque demande de subvention inscrite dans le cadre de ce Contrat global sera néanmoins étudiée par l'Entente de façon prioritaire en conformité avec son guide des aides en vigueur.

L'Entente Oise-Aisne a approuvé en 2010 trois contrats globaux :

- Les Portes de la Thiérache, qui regroupe 29 communes et est porté par les Communauté de communes des Portes de la Thiérache – délibération du 18 mai 2010 ;
- Les petites masses d'eau du Thérain, qui regroupe 36 communes et est porté par la Communauté de communes du Pays de Thelle – délibération du 19 octobre 2010 ;
- Oise-Aronde, qui regroupe 89 communes et est porté par le Syndicat mixte Oise-Aronde - délibération du 14 décembre 2010.



Le pilotage et l'animation du DOCOB Natura 2000 de la moyenne vallée de l'Oise

La mise en œuvre du portage de l'animation du DOCOB moyenne vallée de l'Oise nécessite de la part de l'Entente d'affecter dès fin 2010 à début 2011 50% d'un équivalent temps plein (ETP) pour la réalisation des missions relevant du champ de compétence de l'établissement. En effet, après concertation avec les services de l'Etat, le président du Comité de pilotage et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, les missions d'animation qui seront portées en régie début 2011 par l'Entente sont les suivantes :

- Convocation et rédaction du compte-rendu des réunions du comité de pilotage
- Conduite des réunions du comité de pilotage et de groupes de travail thématiques
- Avis techniques pour certains projets particuliers à la demande des services de l'Etat
- Accompagnement technique aux maîtres d'ouvrages
- Recensement de tous projets, activités, programmes (hors génie écologique) susceptibles d'avoir un impact sur le site Natura 2000 ou à proximité du site
- Communication (dont lettres d'information et plaquettes) et approche pédagogique
- Comptes-rendus du suivi de la mise en œuvre du DOCOB et de l'animation

Les actions d'animation technique et scientifique feront l'objet d'un marché pluriannuel dans l'objectif d'un démarrage effectif à l'automne 2011.

● Signature d'une convention cadre de partenariat entre l'Entente Oise-Aisne et le Conservatoire d'espaces naturels sensibles

L'Entente Oise-Aisne et le Conservatoire développent depuis de nombreuses années des actions visant respectivement la lutte contre les inondations, la préservation des rivières et annexes hydrauliques et la préservation du patrimoine naturel de la région Picardie. Le Conservatoire est gestionnaire d'une quinzaine de sites, et dispose de compétences sur les milieux naturels et humides (tourbières, prairies, mares, etc.). L'Entente est maître d'ouvrage d'actions de lutte contre les inondations pour lesquels les enjeux de préservation et la valorisation de l'environnement sont associés, partenaire financeur des syndicats de rivières et développe un programme ambitieux de restauration des rivières domaniales non navigables Oise et Aisne. Les échanges techniques et scientifiques partagés depuis de nombreuses années ont fait l'objet d'une inscription plus formelle dans une convention cadre de partenariat et ceci dans le contexte de l'animation Natura 2000 menée sur le territoire de la moyenne vallée de l'Oise. Cette convention a été approuvée en Conseil du 14 décembre 2010. Une réunion annuelle de suivi entre l'Entente et le Conservatoire permettra d'échanger sur les projets, objectifs et interactions à venir en 2011 sur le territoire picard.



Prairie de fauche à Manicamp (François BOCA CEN Picardie)



La réserve écologique de l'Ois'eau : une action de lutte contre les inondations couplée à un réaménagement écologique ambitieux

La réserve écologique de l'Ois'eau inaugurée fin 2009 s'inscrit dans un contexte de réaménagement environnemental initié dans le cadre du programme d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Longueil-Sainte-Marie (60). Les travaux effectués sur ces zones humides acquises par l'Entente ont été subventionnés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et s'inscrivent également dans le cadre de la politique du Conseil général de l'Oise de voie verte départementale dénommée «Trans'Oise».

Ce site exceptionnel en Picardie ainsi aménagé (pentes douces, zones de nidification, île et îlots, plantations, piste cyclable, observatoires, etc.), au-delà de son utilisation dans le dispositif de lutte contre les inondations, permettra le maintien et le développement de potentialités écologiques très élevées, en particulier pour l'accueil des oiseaux d'eau sédentaires et migrateurs. Fin 2009, l'Entente a donc souhaité installer un programme pédagogique ambitieux sur la réserve écologique de l'Ois'eau, comprenant la réalisation d'une signalétique pédagogique, d'un livret de jeu et d'un dépliant d'information. La signalétique pédagogique a été définitivement placée sur la Trans'Oise et dans la zone réservée. Elle aborde des sujets variés tels que la faune, la flore mais aussi les thématiques du bassin versant et des inondations.

Ces actions pédagogiques réalisées avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, ont été complétées par un programme d'animations à destination des scolaires (dont classes d'eau) et du grand public. Depuis son lancement, plus de 400 personnes ont pu bénéficier de ces animations dispensées par un agent de l'Entente.

Au cours de l'année 2010, des animations pédagogiques ont été plus spécifiquement réalisées pour les scolaires de la mater-

nelle à la seconde. La quantité des animations sur le site est susceptible d'augmenter dans les années à venir grâce à l'étude d'un partenariat «classe d'eau» entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Entente Oise-Aisne et le Centre permanent d'initiative pour l'environnement. Ce type de partenariat avec un acteur pédagogique spécialisé permettrait de multiplier et de diversifier les animations.

Le Comité de pilotage du plan de gestion composé de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Parc naturel régional Oise-Pays de France, du Conservatoire des espaces naturels de Picardie, de la Ligue de protection des oiseaux et du Conservatoire national de Bailleul a choisi de mettre en place le plan de gestion sur recommandation d'un bureau d'étude spécialisé. Le marché a été notifié au bureau d'étude Artémia Environnement qui débutera par un diagnostic floristique et faunistique afin de déterminer les objectifs de gestion. Le plan de gestion bénéficiera des aides conjointes de l'Agence de l'eau et du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Dans l'attente de ce plan de gestion, un entretien sommaire est réalisé afin de limiter la prolifération des invasives telles que la Renouée du Japon, le Buddléia de David, l'Aster Lancéolée et pour permettre au public de continuer à profiter du site. Afin de respecter l'environnement et la tranquillité du site, l'Entente Oise-Aisne a assermenté deux agents capables de dresser un procès verbal sur des actions de chasse et de pêche. En effet, un important vandalisme a été constaté sur le site depuis son ouverture au public :

- Observatoire brûlé,
- Piste de quad aménagée,
- Construction d'un plongeoir renforcé...



L'opération pilote d'aménagement des affluents des Crêtes préardennaises (08)

Défini par l'Entente Oise-Aisne comme étant le 7^e site d'écrêtement des crues qui s'ajoute à ceux déjà identifiés pour le Plan 2007-2013, le secteur des crêtes préardennaises se compose des bassins versants de cinq des affluents de l'Aisne Ardennaise (la Vaux et son affluent le Plumion, le Saint-Lambert, la Foivre, la Saulces et le Lametz). L'aménagement de ces affluents permettrait d'éviter des apports hydrauliques trop importants lors du passage du maximum de crue de l'Aisne à chaque confluence avec ces affluents. L'hydrogramme qui serait écrêté suite au fonctionnement en série des sites de Varennes-en-Argonne et de Savigny-sur-Aisne serait sensiblement dégradé par ces apports si aucun aménagement n'est mis en place sur le bassin versant des Crêtes préardennaises.

Ainsi, ces territoires ont été identifiés pour faire l'objet d'une analyse précise. L'objectif est de diagnostiquer leurs dysfonctionnements et de recenser leurs potentialités selon une grande diversité de paramètres : temps de concentration des versants, apports à l'Aisne elle-même en crue, amélioration de la qualité des cours d'eau et atteinte du bon état écologique en compatibilité avec les objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE) à l'horizon 2015.

Avec l'appui de l'Entente Oise-Aisne et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Communauté de communes des crêtes préardennaises, s'est portée maître d'ouvrage pour mener une étude dans l'objectif d'un programme d'aménagement global de ces cinq sous-bassins, spatialisant et hiérarchisant les interventions suivant les potentialités et les contraintes identifiées par un diagnostic.

Le groupement Hydratec - Asconit consultants a été retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'étude globale en avril 2009.

L'étude se déroule en trois étapes : état des lieux et diagnostic, étude de solutions et préconisations et établissement du programme pluriannuel d'actions.

En accompagnement de l'étude globale, l'Entente Oise-Aisne réalise sous sa maîtrise d'ouvrage les campagnes bathymétriques et topographiques ainsi que l'instrumentation des cours d'eau.

Les campagnes bathymétriques, attribuées au cabinet de géomètre Chollet-Leduc en décembre 2009, et topographiques, attribuées à la société Alpes Pyrénées images en mars 2010, sont terminées depuis septembre 2010. Les données acquises permettent de disposer de profils en travers des cours d'eau, de profils d'ouvrages hydrauliques (ponts, déversoirs, vannes, ...), de courbes de niveaux, de semis de points et de photographies aériennes précises pour les cinq sous-bassins.

Ces rendus bathymétriques et topographiques ont été utilisés par le bureau d'étude Hydratec pour réaliser un modèle de simulation des crues sur les bassins versants et cartographier les zones inondables. La phase d'état des lieux et diagnostic, qui permet entre autre l'analyse des causes de dysfonctionnement, sera présentée en février 2011 lors de réunions publiques organisées par bassin.

En parallèle, sept sites d'implantations de sondes de mesures de hauteur d'eau et de pluviomètres ont été identifiés. La société DOSSOT a débuté les travaux d'installation des instruments de mesure en décembre 2010. L'objectif est de disposer de données précises de pluviométrie et d'évolution du niveau d'eau dans les cours d'eau étudiés, afin de mieux appréhender le comportement des bassins versants suite à des épisodes pluvieux. Les données recueillies permettront également d'apprécier les impacts des actions qui seront réalisées sur les bassins versants à l'issue de l'étude globale.



Pose d'un pluviomètre



Barrage à Lalobbe

La vie de l'établissement



Les membres du Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne et les réunions statutaires

Le Conseil d'administration de l'Entente a tenu 3 séances ordinaires les 18 mai, 19 octobre et 14 décembre 2010. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 avril 2010.

Au 31 décembre 2010, le Conseil d'administration était composé comme suit :

Membres titulaires	Cantons	Membres suppléants	Cantons
DEPARTEMENT DE L' AISNE			
Daniel CUVELIER	Guisse	Daniel COUNOT	Anizy-le-Château
Frédéric MATHIEU	La Fère	Yves DAUDIGNY	Marle
Frédéric MARTIN	Moy de l'Aisne	Jean-Luc LANOUILH	Chauny
Jean-Jacques THOMAS	Hirson	Thierry LEFEVRE	Vermand
Annick VENET	Vailly-sur-Aisne	Bernard RONSIN	Crécy sur Serre
DEPARTEMENT DES ARDENNES			
Noël BOURGEOIS	Attigny	Thierry DEGLAIRE	Monthois
Guy CAMUS	Chaumont-Porcien	Dominique GUERIN (M.)	Machault
Thierry DION	Château-Porcien	Marc LAMENIE	Tourteron
Mireille GATINOIS	Asfeld	Pierre VERNEL	Buzancy
Clément SERVAIS	Vouziers	Jean-Luc WARSMANN	Grandpré
DEPARTEMENT DE LA MARNE			
Bertrand COUROT	Sainte-Menehould	Françoise DUCHEIN	Givry-en-Argonne
Jean MARX	Cormontreuil	Sabrina GHALLAL	Reims IV
Pascal PERROT	Vertus	Thierry MOUTON	Vitry-Ouest
Bernard ROCHA	Ville-sur-Tourbe	Jean-Pierre PINON	Fismes
Alphonse SCHWEIN	Beine-Nauroy	Stéphane RUMMEL	Reims X
DEPARTEMENT DE LA MEUSE			
Olivier CHAZAL	Seuil d'Argonne	Jean-Louis CANOVA	Ancerville
J-François LAMORLETTE	Varennnes-en-Argonne	Denis CORDONNIER	Montfaucon
Yves PELTIER	Charny	Serge NAHANT	Souilly
Christian PONSIGNON	Clermont-en-Argonne	Christian NAMY	Pierrefite sur Aire
Emile THOUVENIN	Vaubécourt	Jean-Claude SALZIGER	Vavincourt
DEPARTEMENT DE L'OISE			
Patrice CARVALHO	Ribécourt	Alain BLANCHARD	Montataire
Patrick DEGUISE	Noyon	Lucien DEGAUCHY	Attichy
Jean-Claude HRMO	Pont-Sainte-Maxence	Thierry FRAU	Lassigny
Gérard LECOMTE	Crisolles	Patrice MARCHAND	Chantilly
Eric De VALROGER	Compiègne Nord	Charles POUPLIN	Estrées-Saint-Denis
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Jean-Pierre BARENTIN	Taverny	Daniel DESSE	Viarmes
Arnaud BAZIN	Beaumont-sur-Oise	Roland GUICHARD	L'Isle-Adam
Anita BERNIER	Cormeilles en Parisis	Alain LEIKINE	Argenteuil-Ouest
Youri MAZOU-SACKO	Sarcelles Nord-Est	Hussein MOKHTARI	Garges-Les-Gonesses-Est
Gérard SEIMBILLE	Pontoise	Andrée SALGUES	Saint-Ouen-l'Aumône

Le fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne

● **Mouvements de personnel et plan d'effectifs**

En 2010, il faut noter une stabilité du personnel de l'Entente. Marjorie ANDRE a intégré l'Entente le 1^{er} janvier 2010 en remplacement de Stéphanie BARAILLE.

L'Effectif des services de l'Entente au 31 décembre 2010 est de 12 agents.

Au premier trimestre 2011, il sera procédé au recrutement d'un treizième agent en charge des aides aux collectivités. M. Thierry FRAYON, qui en avait la charge depuis 2007, aura pour fonctions nouvelles la maîtrise d'œuvre des travaux en rivières domaniales non navigables et l'animation du DOCOB Natura 2000 moyenne Vallée de l'Oise.

● **Travaux des locaux**

Dans le cadre de la création d'une salle équipée pour la gestion centralisée en cas de crise, des travaux ont été engagés pour aménager les combles du bâtiment actuel des bureaux.

Les travaux consistent essentiellement en la reprise de la couverture et la réalisation d'une isolation totale de celle-ci.

La demande d'autorisation de travaux a été déposée en 2010 et acceptée par la ville de Compiègne le 6 juillet. La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux a été effectuée à l'automne. Compte tenu de la spécificité des travaux et de la nécessité de limiter les aléas de chantier, notamment lors de la période hivernale, les travaux ne seront entrepris qu'au cours des mois de mars-avril 2011 pour une mise en service courant juillet 2011.

Le coût prévisionnel des travaux est de 145 000 € TTC.

● **Organisation des astreintes**

La surveillance des aménagements de l'Entente, nécessaire à leur bon fonctionnement, a conduit les services à s'organiser pour assurer une disponibilité et une réactivité adaptées. Face à une crue probable annoncée par le Service de prévision des crues, il convient de prévenir les exploitants et usagers des zones impactées par la mise en service des aménagements et d'organiser cette mission visant à optimiser le processus d'information et de décision. De plus, des actions spécifiques sur les ouvrages (vérification du bon fonctionnement des organes et sécurité) doivent être réalisées en parallèle.

Un régime d'astreinte du personnel de l'Entente a par conséquent été mis en place par arrêté du président le 8 décembre 2009. Il garantit, en cas de nécessité, la présence d'agents agréés et formés sur les sites et dans les locaux de l'Entente pour la centralisation des données, la coordination avec les services de l'Etat (Préfectures, SIDPC, Service de prévision des crues) et la diffusion des informations.

● Formations inhérentes à la surveillance des aménagements et équipements

En 2010, les services techniques de l'Entente Oise-Aisne, ont été formés afin d'utiliser les ouvrages de régulation des crues. Une première formation réalisée par SAFEGE consistait à savoir identifier et repérer les problèmes d'érosion des digues de terre. La deuxième réalisée par BUREAU VERITAS consistait à obtenir le titre d'habilitation électrique afin d'utiliser les armoires électriques lors de nécessité. Ces formations ont été accompagnées et complétées par des utilisations répétées des ouvrages, par exemple l'utilisation du clapet de Proisy a lieu mensuellement.



Exercice de l'équipe technique sur le site de Longueil-Sainte-Marie


Exemple du mode de gestion de l'information et des niveaux d'intervention sur le site de Proisy

Sur les deux sites de l'Entente actuellement opérationnels, celui de Proisy est le plus sensible, non seulement par son implantation sur l'Oise amont et donc une possible mise en service assez rapidement après un épisode pluvieux, mais aussi par la complexité de son fonctionnement. Certes l'automate de gestion est programmé pour assurer une régulation des débits par le relevage ou l'abaissement du clapet, car en fonction du niveau de remplissage de la cuvette, la position du clapet doit être en permanence réajustée, mais la présence d'agents de l'Entente est indispensable sur le site, pour non seulement surveiller l'ouvrage dans sa globalité, mais également prendre le relais de l'automate en cas de défaillance.

Cette obligation de présence sur le site, par ailleurs imposée par le Préfet dans son arrêté de mise en service de l'ouvrage a amené les services de l'Entente à mettre en place une organisation spécifique dont les grands principes sont les suivants :

- pendant la période de crue (du 1^{er} novembre au 31 mars) mise en place d'une surveillance journalière et mise en astreinte de deux agents les week-ends,
- en cas d'annonce de fortes crues, présence d'une personne technique et d'un accompagnateur sur le site, pour surveiller l'ouvrage et prévenir toutes les personnes et services concernés, préfecture, service de prévision des crues, mairie, exploitants agricoles, etc.
- en cas de mise en fonction du site, compte tenu de la durée prévisible d'intervention, parfois supérieure à 48 heures, les deux personnes seront relayées par deux autres agents.
- Avec la décrue, la cuvette doit être vidangée rapidement dans l'éventualité d'un nouvel épisode pluvieux, ce n'est qu'après un retour à la normale que la présence sur le site n'est plus nécessaire.





Perspectives

En parcourant ce rapport d'activité, nous prenons la mesure du travail d'intérêt général accompli par l'EPTB Oise Aisne.

Le développement de la connaissance du bassin, de solutions techniques complémentaires dans la lutte contre les inondations dont la réduction de la vulnérabilité ou encore de démarches nouvelles visant à protéger l'environnement (Natura 2000) témoignent du volontarisme de notre programme d'actions.

Concernant le volet de lutte contre les inondations, le Plan Seine révisé fin 2010 devrait intégrer la phase travaux du site de Montigny-sous-Marle (02), en lieu et place du site de Savigny-sur-Aisne (08) dont la localisation fait l'objet d'une phase prolongée d'études. Des opérations pilotes en tête de bassin sur l'Aisne visant à augmenter les temps de concentration (rôle sur les crues) et améliorer la qualité des eaux ruisselées (rôle environnemental) ont également reçu un avis favorable du Comité de pilotage du Plan Seine.

Pour ce qui relève de la préservation des rivières et annexes hydrauliques, l'Entente Oise-Aisne a décidé de procéder au recrutement d'un agent en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux en rivières Oise et Aisne et du portage du DOCOB Natura 2000 de la moyenne vallée de l'Oise. Ce renforcement des actions menées en régie par l'EPTB va dans le sens de l'atteinte des objectifs fixés et d'une optimisation des ressources financières nécessaires.

Par ailleurs, la mise en œuvre de projets ambitieux intégrés au Plan Seine nécessite à la fois que l'Entente soit en mesure de faire la démonstration de l'efficacité des actions proposées mais également que les acteurs locaux, une fois les phases d'études achevées, puissent s'inscrire dans une démarche solidaire à l'échelle d'un bassin.

Je nourris l'espoir que les élus, qu'ils soient bénéficiaires des actions ou parties prenantes dans leurs réalisations, puissent adhérer ensemble à une vision stratégique partagée de la lutte contre les inondations et de réduction de la vulnérabilité des territoires à enjeux.

Je réaffirme également ma détermination à ce que l'Entente puisse mettre en œuvre un programme d'actions ambitieux sur les hauts bassins de l'Aisne et de l'Aire et faire la démonstration, lors des phases de concertation qui seront poursuivies en 2011, de la pertinence des mesures proposées.

Je demeure convaincu, qu'au-delà des difficultés de concertation, nous saurons construire ensemble par le dialogue une vision globale des actions à long terme à mener sur le bassin tant pour la lutte contre les inondations que pour la nécessaire atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques.

Gérard SEIMBILLE

Président de l'Entente Oise-Aisne

Annexes

Délibérations du Conseil d'administration adoptées en 2010

Conseil d'administration du 18 mai 2010

N° 10-01	Approbation du Procès verbal du CA du 1er décembre 2009
N°10-02	Election des représentants des SAGE Automne et Nonette
N°10-03	Contrat global 2010-2015
N°10-04	Candidature de l'Entente Oise-Aisne pour le portage du DOCOB Natura 2000
N°10-05	Aides complémentaires apportées aux collectivités
N°10-06	Aides aux collectivités, entretien et restauration de cours d'eau
N°10-07	Programme pluriannuel de travaux en rivières domaniales non navigables
N°10-08	Cession d'une parcelle sur la commune de Malzy
N°10-09	Indemnisation de la servitude de surinondation liée à l'aménagement de Proisy pour un terrain à usage de jardin d'agrément
N°10-10	Engagement de la phase de procédures administratives du projet de Saint-Michel
N°10-11	Convention cadre avec la commune de Noyon dans le cadre du programme de réduction de la vulnérabilité
N°10-12	Création de deux postes (ingénieur principal et attaché)
N°10-13	Réalisation d'un plan de gestion de la réserve Ois'eau
N°10-14	Compte de gestion et compte administratif 2009
N°10-15	Affectation du résultat 2009
N°10-16	Approbation du budget supplémentaire 2010
N°10-17	Prise en charge des frais de déplacement de M. W Devillepoix
N°10-18	Mise en place des nouvelles modalités de la prime de service et de rendement
N°10-19	Conclusion de l'avenant n°2 au marché de travaux sur le site de Longueil-Sainte-Marie
N°10-20	Conclusion de l'avenant n°1 au marché de travaux, site de Proisy

Conseil d'administration du 19 octobre 2010

N° 10-21	Approbation du procès verbal de la séance du 18 mai 2010
N°10-22	Contrat global pour l'eau du pays de Thelle
N°10-23	Aides aux collectivités
N°10-24	Aides aux collectivités programme 2010
N°10-25	Programme de travaux DNN année 2010
N°10-26	Versement d'une participation au syndicat d'électrification du nord Ouest pour le raccordement au réseau électrique du site de Hauteville (08)
N°10-27	Versement d'une participation au syndicat d'électrification du nord Ouest pour le raccordement au réseau électrique du site de Auboncourt-Vauzelles (08)
N°10-28	Approbation de la décision modificative n°1
N°10-29	Tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2011
N°10-30	Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux du DNN

Conseil d'administration du 14 décembre 2010

N° 10-31	Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2010
N°10-32	Décision modificative N°2
N°10-33	Suppression de deux postes, l'un d'attaché, l'autre d'ingénieur principal
N°10-34	Création d'un poste de technicien de 2 ^e classe
N°10-35	Subvention de l'Agence de l'Eau pour la maîtrise d'œuvre en régie des travaux en rivières domaniales année 2011
N°10-36	Mise en place d'une provision pour risques et charges exceptionnels
N°10-37	Participations statutaires des départements à inscrire au budget 2011
N°10-38	Approbation du budget primitif 2011
N°10-39	Renouvellement de la ligne de trésorerie
N°10-40	Aides complémentaires apportées aux collectivités
N°10-41	Protections additionnelles de Guise
N°10-42	Aides aux collectivités, opérations d'entretien et de restauration
N°10-43	Aides aux collectivités, opérations de lutte contre les inondations
N°10-44	Contrat global pour l'eau Oise Aronde
N°10-45	Mandat donné à l'Entente pour la réalisation des travaux d'entretien et de restauration sur les rivières du DNN
N°10-46	Programme 2011 de travaux à réaliser par l'Entente, maître d'ouvrage en rivières domaniales non navigables Oise et Aisne
N°10-47	Mise en œuvre du portage de l'animation du DOCOB moyenne vallée de l'Oise année 2011
N°10-48	Protocole local d'indemnisation des dommages agricoles de Saint-Michel
N°10-49	Contrat d'animations administratives et techniques pour les rivières du bassin de l'Oise 2011 et 2012
N°10-50	Aide au fonctionnement des services dans le cadre du contrat d'animations administratives et techniques pour les rivières du bassin de l'Oise 2011 et 2012
N°10-51	Aide de l'Etat au fonctionnement des services au titre du programme de réduction de la vulnérabilité
N°10-52	Signature de la convention de partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels de Picardie
N°10-53	Renouvellement de l'adhésion au COS de la ville de Compiègne

Il n'y a eu qu'une CAO en 2010, le 27 avril, lors du bureau.

Programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Oise de 2002 à 2010

Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Montant engagé à la fin 2010	Taux d'Engagement à la fin 2010	Montant des dépenses justifiées à la fin 2010	Taux des dépenses justifiées à la fin 2010
CPER 2002/1 Maîtrise d'œuvre, AMO et études complémentaires associées		320 143 € TTC	320 143 € TTC	100%	320 143 € TTC	100%
CPER 2002/2 Aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur les sites pilotes de Proisy et de Montmacq	Conduite d'opérations, Maîtrise d'œuvre, Etude de l'onde de rupture, Travaux géotechniques, Etudes d'impact, Levés topographiques, Etudes des protections rapprochées complémentaires, Photomontages, Re production de documents.	560 000 € TTC	558 813 € TTC	99,79%	522 863 € TTC	93,37%
CPER 2002/3 Etudes de faisabilité d'aménagements hydrauliques dans les hautes vallées de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire pour réduire le risque inondation	Etudes d'aménagements hydrauliques, Travaux topographie.	435 000 € TTC	432 566 € TTC	99,44%	432 566 € TTC	99,44%
CPER 2003/1 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : conception et concertation	Maîtrise d'œuvre, Gestion des opérations foncières, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Etudes environnementales spécifiques.	501 000 € HT	500 419 € HT	99%	453 385 € HT	90,5%
CPER 2003/2 Reconnaissance hydrogéologiques préalables à l'identification de nouveaux sites potentiels d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues	Etudes hydrogéologiques, Campagne de mesures hydrométriques, Travaux de nivellement, Opération de forage, pompage et nivellement.	120 000 € HT	117 123 € HT	97,60%	117 123 € HT	97,6%
CPER 2003/3 Etude de définition préalable à l'approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise		30 000 € HT	30 000 € HT	100%	30 000 € HT	100%
CPER 2003/4 Relevés bathymétriques sur l'Aisne et l'Aire		46 900 € HT	46 900 € HT	100%	46 900 € HT	100%
CPER 2003/5 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie : travaux, acquisitions foncières, indemnisation (rive gauche)	Travaux, Acquisition foncière, Indemnisations, Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage associée aux travaux	6 000 000 € HT	6 000 000 € HT	100%	6 000 000 € HT	100%
CPER 2004/1 Approche économique de la réduction du risque inondation sur le bassin de l'Oise et actions de communication associées et exposition itinérante	Marchés de prestations intellectuelles	900 000 € TTC	864 356 €	96,04%	860 066 €	95,56%
CPER 2004/2 Elaboration d'un protocole d'accord entre la profession agricole et l'Entente Oise-Aisne pour l'indemnisation des préjudices engendrés par la création et le fonctionnement des aires de surstockage	Etude agricole et foncière, Expertise juridique et assistance à la rédaction du protocole d'accord, Publication et diffusion du document.	100 000 € TTC	89 691 € TTC	89,69%	89 595 € TTC	89,60%
CPER 2004/3 Etude de faisabilité d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Aisne à l'amont et à l'aval de Soissons	Etude, Campagne de suivi hydrométrique, Acquisition de données hydro biologiques, Acquisition de données topographiques	200 000 € HT	170 950 € HT	85,48%	170 074 € HT	85,04%
CPER 2004/4 Mission de définition préalable à l'engagement d'un programme de modernisation du réseau de pluviomètres pour la prévision des crues et actions complémentaires associées	Etude de définition, Maîtrise d'œuvre, Adaptation du logiciel Hydromath pour y intégrer l'ensemble des données issues du réseau de pluviomètres modernisés	80 000 € HT	78 578 € HT	98,22%	78 578 € HT	98,22%
CPER 2004/5 Etude technique préalable à la maîtrise d'œuvre d'un projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Varesnes (60)	Etude hydraulique et environnementale	50 000 € HT	48 171 € HT	96,34%	48 171 € HT	96,34%



Opérations subventionnées	Nature des dépenses	Montants opérations	Montant engagé à la fin 2010	Taux d'Engagement à la fin 2010	Montant des dépenses justifiées à la fin 2010	Taux des dépenses justifiées à la fin 2010
PAPI 2005/1 Appui aux collectivités pour la pose de repères de crues	Réalisation et diffusion d'une plaquette à destination des maires relative à l'information sur la démarche de pose de repères de crues, Recensement des repères existants par un géomètre et constitution d'une base de données S.I.G. Achat des différents supports constitutifs de repères, Identification des sites, Fourniture de repères et nivellement par un géomètre.	80 000 € TTC	48 986 € TTC	61,23%	46 984,91 € TTC	95,9%
CPER 2005/2 Engagement de la phase «maîtrise foncière, procédures administratives et travaux» du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site de Proisy	Réalisation des infrastructures de base. Travaux connexes et compensatoires, Travaux d'accompagnement, Provision pour mesures compensatoires environnementales, Maîtrise d'œuvre, Opérations foncières, Equipements nécessaires au suivi du fonctionnement des ouvrages, Actions de communication.	8 200 000 € HT	8 200 000 € HT	100%	8 200 000 € HT	100%
CPER 2006/1 Projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Boureuilles (55) ; phase «conception et concertation»	Maîtrise d'œuvre conjointe des phases d'études (AVP renforcé) et études de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Actions de communication et éditions.	550 000 € HT	550 000 € HT	100%	465 418 € HT	84,62%
CPER 2006/2 Engagement de l'opération en rive droite du programme de réalisation d'une aire de ralentissement des fortes crues de l'Oise sur le site pilote de Longueil-Sainte-Marie (60) ; phase «acquisition et travaux» opération n° 2	Maîtrise d'œuvre sur les phases travaux, Acquisition des emprises (marché de l'opérateur foncier et frais d'enregistrement) Travaux.	3 400 000 € HT	3 400 000 € HT	100%	3 143 445 € HT	92,45%
CPER 2006/3 Projet d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues sur les sites de Saint-Michel et de Watigny (02) ; phase «conception et concertation»	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP, PRO) et études de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Actions de communication et éditions.	840 000 € HT	474 452 € HT	56,48%	439 318 € HT	52,30%
CPER 2006/4 Engagement de la phase «conception et concertation» du projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des fortes crues sur le site de Savigny-Sur-Aisne (08)	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP renforcé) et étude de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques, Etude hydraulique, Etude piscicole, Actions de communication et éditions.	680 000 € HT	195 223 € HT	28,70%	69 147 € HT	10,17%
CPER 2007/1 Engagement de la phase «conception et concertation» du projet d'aménagement d'une aire d'écrêtement des fortes crues de la Serre sur le site de Montigny-sous-Marle (02)	Maîtrise d'œuvre conjointe sur les phases d'études (AVP renforcé) et étude de danger, Sondages géotechniques et indemnités correspondantes, Etude d'impact, Etude foncière et agricole, Levés topographiques,	600 000 € HT	238 680 € HT	39,78%	207 447 € HT	34,57%
CPER 2009/1 Engagement de la phase «conception et concertation» du projet d'aménagement d'une aire de ralentissement des fortes crues sur le site de Varennes-en-Argonne	Maîtrise d'œuvre (AVP), étude d'impact, étude foncière et agricole, sondages géotechniques, mise aux enquêtes du dossier	210 000 € HT	81 420 € HT	38,77%	0	0%
CPER 2009/2 Projet pilote d'aménagement des affluents de l'Aisne Ardennaise : étape de topographie et d'instrumentalisation	Bathymétrie, topographie, vol photogrammétrique, jaugeage	560 000 € HT	44 816 € HT	8%	118 401 €	21,14%

Indicateurs d'activités : liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2010

Liste des collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente en 2010

Tableau I : collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil général de l'Aisne pour les travaux d'entretien de rivières en 2010.

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions versées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG 02		
E10-01	Communauté locale de l'Eau de l'Automne	60 & 02	0	0	0	Travaux d'entretien, programme 2009 - tranche I	65 413
E10-02	SIAG de l'Oise Aval et de ses affluents	02	10 493	16 789	6 296	Entretien de l'Oise aval et de ses affluents tranche 10	49 246
E10-03	SI de la Trye	60	3 066	4 905		Travaux d'entretien de la Trye et de ses affluents tranche I et frais d'étude pour la DIG	12 300
E10-04	SIG Serre Aval et des ses affluents	02	3 909	12 510	2 346	Travaux d'entretien de la Serre, la Souche, le Vilpion, tranche II	44 540
E10-05	SIAA Vallée du Sausseron	95	0	0		Travaux d'entretien du Sausseron et de ses affluents-année 2009	13 650
E10-06	SMA de la Vallée de l'Aisne Supérieur	51	10 845	17 351		Travaux d'entretien régulier des cours d'eau - programme 2010	64 000
E10-07	Fédération des AAPPMA de l'Aisne	02	923	923	554	Suivi biologique des aménagements piscicoles sur la Vallée de l'Oise Amont, année 2009	5 700
E10-08	SMIA de la Vallée de l'Ardre	51	0	0		Travaux d'entretien régulier des cours d'eau - programme 2010	27 000
E10-09	Syndicat Mixte du Bassin de la Py	51	0	0		Travaux d'entretien régulier des cours d'eau - programme 2010	6 500
E10-10	SIAE des cours d'eau et fossés du bassin versant de la Verse	60 & 02	2 597	8 309	0	Travaux d'entretien et de restauration de la Verse, tranche provisoire	38 750
E10-11	ASA de la Vallée de l'Aire	08	1 665	5 328		Travaux d'entretien de l'Aire, programme 2010	22 610
E10-12	Association Syndicale Autorisée du Bourgeron	08	432	1 383		Travaux d'entretien du ruisseau du Bourgeron, tranche 2010	6 877
E10-13	ASA du Ruisseau de Saulces	08	3 331	5 330		Travaux d'entretien du ruisseau de Saulces, programme 2010	19 740
E10-14	SIAE de la Crise et ses affluents	02	5 210	16 672	3 126	Travaux d'entretien de la Crise, tranche 10	52 100
E10-15	SI de Curage des Deux Vallées	02	3 410	5 456	2 046	Programme pluriannuel d'entretien, tranche 12	14 890
E10-16	SI du Bassin Versant de la Nonette	60	9 721	15 553		Programme de travaux hivernaux 2008-2009	48 000
E10-17	SI du Bassin Versant de la Nonette	60	6 803	10 884		Programme de travaux estivaux 2009	40 000
E10-18	ville de Beauvais	60	8 028	12 845		Travaux d'entretien des berges de l'Avelon	32 112
E10-19	SIA du ru de Retz	02	1 830	2 929	1 098	Entretien tranche 8	8 735
E10-20	SIA du ru de Retz	02	1 220	1 952	732	Entretien tranche 7 complémentaire	8 400
E10-21	ASA de la Dyonne et du Plumion	08	1 134	3 628		Travaux d'entretien du Plumion, programme 2010	17 100
E10-22	ASA de l'Aisne Supérieure	08	1 832	5 863		Travaux d'entretien de la ripisylve des berges de l'Aisne non domaniale et restauration des annexes hydrauliques	25 120
E10-23	Association des Marais de la Basse Ailette, _	02	359	574	215	Travaux d'enlèvement d'embâcles sur la commune de Lizy	1 440
E10-24	SIAG du ru du Voidon et de ses affluents	02	3 010	9 633	1 806	Travaux d'entretien du ru du Voidon et de ses affluents, tranche 9	34 600
E10-25	SMEPA des berges de l'Oise	95	0	0		Travaux de restauration_entretien de la ripisylve des berges de l'Oise, campagne 5	60 000
E10-26	SIA de la Vallée du Sausseron	95	0	0		Travaux d'entretien du Sausseron et de ses affluents, 3 ^e tranche - année 2010	14 100
E10 -11	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Rus Berne et des Planchettes et de leurs affluents	60	0	0		Travaux d'entretien régulier - 4 ^e tranche - programme 2010	33 464
	TOTAL		79 817	158 016	18 219		766 387 €

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG 02		
755	SMA de la Vallée de l'Aisne Supérieur	51	1 913	3 060		Aménagement de la berge de l'Aisne à Vienne la Ville	7 650
746	SAG des Eaux du Bassin Automne	60 & 02	17 261	27 618		Travaux d'entretien de l'Automne et de ses affluents - tranche 2010	69 045
761	SIAE de l'Avallon et de ses affluents	60	10 962	17 539		Travaux d'entretien de l'Avallon - 4 ^e tranche	43 848
760	Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	60	12 558	20 093		Travaux de lutte contre les inondations et d'entretien des rivières	50 232
762	Communauté de commune du Centre Argonne	55	2 125	3 400		Etude liée à la renaturation du ruisseau de Bois-Bois - site de l'étang de Neuville en Argonne	8 500
777	ASA de la Vallée de la Loire	08	1 363	2 180		Travaux d'entretien de la Loire, programme 2010	5 450
781	Syndicat Intercommunal de la Vallée du Ru de Presles	95	45 768	73 228		Travaux d'entretien du ru de Presles	183 070
764	Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée du Matz	60	10 545	16 872		Travaux d'entretien de la rivière le «Matz» - 3 ^e tranche	42 180
713	Communauté d'Agglomération de Reims	51	458	732		Entretien de la Vesle sur le tronçon dont la maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par la CAR. Programme 2008	1 830
775	Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain	60	16 125	25 800		Travaux d'entretien 2010 - tranche 5	64 500
763	Syndicat Intercommunal de Gestion du Thérain et de ses Bras Secondaires, de Milly sur Thérain à Fouquennes	60	8 000	12 800		Travaux d'entretien de la rivière le «Thérain» - tranche 1	32 000
790	SIC des Vallées de l'Ardon et de la Moyenne Ailette	02	30 913	49 460	18 548	Travaux de restauration et de renaturation d'affluents et de sous-affluents de l'Ailette et de l'Ardon	123 650
822	SIA du Ru Beaurepaire et de ses affluents	02	5 069	8 110	3 041	Programme pluriannuel d'entretien du ru Beaurepaire et de ses affluents, tranche I	20 276
820	SIEA des Rus de Bernes et des Planchettes	60	7 412	11 859		Travaux d'entretien tranche 5, programme 2011	29 648
806	SIC des Deux Vallées	02	8 961	14 338	5 377	Programme Pluriannuel d'entretien, tranche 13	35 845
786	SI du Bassin Versant de la Nonette	60	7 378	11 804		Travaux estivaux et de renaturation du Canal à Chantilly, année 2010	29 510
785	SI du Bassin Versant de la Nonette	60	2 410	3 856		Travaux d'enlèvement des arbres suite à la tempête du 28 février 2010	9 640
801	SMEPA des Berges de l'Oise	95	2 279	3 646		Mise en œuvre d'une opération de lutte contre la Renouée du Japon sur la commune d'Auvers-sur-Oise	9 115
807	SIAG de la Serre Aval	02	9 101	14 562	5 461	Travaux d'entretien de la Serre, de la Souche et du Vilpion, tranche 12	36 405
792	SIAE du Ru «le Thérinet» et de ses fossés	60	2 243	3 588		Travaux d'entretien du ru le Thérinet, tranche 1	8 970
787	SIAE Thève Saint-Martin et de leurs affluents de la vieille Thève, de la nouvelle Thève, du ru	60	1 138	1 820		Travaux d'enlèvement des arbres en travers les cours d'eau suite à la tempête du 28 février 2010	4 550
796	SIAE de la Thève, de la vieille thève, de la nouvelle Thève, du ru Saint-Martin et de leurs affluents	60	4 930	7 888		Travaux d'entretien 2010	19 720
804	SIE de la Rivière la Trye et ses affluents	60	2 708	4 333		Travaux d'entretien 2010, 2 ^e tranche	10 833
810	SIAG du ru de Voidon et de ses affluents	02	6 808	10 893	4 085	Programme pluriannuel d'entretien du ru de Voidon et de ses affluents, 10 ^e tranche	27 232
794	SMA de la Vallée de l'Aisne Supérieure	51	14 292	22 866		Travaux d'entretien régulier des cours d'eau, programme 2011	57 166
793	SMI pour l'Aménagement de l'Ardre	51	3 613	5 780		Travaux d'entretien régulier des cours d'eau, programme 2011	14 450
836	SAG des Eaux du Bassin Automne	60 & 02	3 000	4 800		Travaux d'entretien de l'Automne - commune de Fresnoy-la-Rivière	12 000
833	Syndicat Intercommunal du Ru de Beaurepaire	02	7 290	11 663	4 374	Programme pluriannuel d'entretien du ru de Beaurepaire et de ses affluents, tranche 2	29 158
841	Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	60	25 191	40 305		Travaux d'entretien de cours d'eau «la Brèche et ses affluents», tranche 1 - année 2010	100 763
842	Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche	60	29 302	46 883		Travaux d'entretien de cours d'eau «la Brèche et ses affluents», tranche 2 - année 2011	117 208
802	CC les Crêtes Préardennaises	08	2 990			Mise en place d'un suivi qualitatif des cours d'eau	11 960
812	SI du Bassin Versant de la Nonette	60	21 765	34 824		Programme pluriannuel de restauration et d'entretien, tranche n°1 2010-2011	87 060
799	SMEPA des berges de l'Oise	95	16 200	25 920		Travaux d'entretien de la ripisylve des berges de l'Oise, campagne 6	64 800
TOTAL			342 066	542 522	40 885		1 368 264 €

	Subventions entretien versées		79 817	158 816	18 219		766 387 €
	Subventions entretien attribuées		342 066	542 522	40 885		1 368 264 €
	Total		421 883	701 337	59 104		2 134 651 €

Tableau 2 : collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil général de l'Aisne pour les travaux de restauration de rivières en 2010.

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions versées (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG 02		
R10-01	SIGM de l'Aisne non navigable Axonaise	02	591	946	355	Travaux d'enlèvement d'embâcles sur la commune de Vailly-sur-Aisne suite à la tempête du 26 mai 2009	2 660
R10-02	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	4 490	7 184	2 694	Travaux de restauration de berge sur la rivière Ton, Commune de Leuze	19 880
R10-03	SIAG de la Serre Aval et de ses affluents	02	701	2 242	420	Programme pluriannuel de lutte contre les plantes invasives, tranche 1	13 050
R10-04	SIAG de l'Oise Aval et de ses affluents	02	3 816	7 631	2 862	Restauration de berge, Commune du Beautor	19 200
R10-05	Centre Argonne, Communauté de communes	55	11 534	18 455		Travaux de restauration de la Biesme, tranche 2	56 500
R10-06	ASA du Ruisseau de Saulces	08	6 500	14 300		Travaux de restauration du ruisseau de Saulces, programme 2010	26 000
R10-07	AF de Saulces Champenoise	08	7 412	11 859		Travaux de restauration du ruisseau de Saulces Champenoise, programme 2010	39 300
R10-08	SMEPA des Berges de l'Oise	95	0	117 379		Travaux d'aménagement et de restauration des berges de l'Oise prévus en année 1 du programme pluriannuel	780 000
R10-09	SIA de la Vallée de l'Aronde	60	2 081	3 330		Travaux de mise en place de déflecteurs	8 400
R10-10	SI pour l'Aménagement de l'Oise Moyenne	02	3 024	4 839	1 815	Travaux d'enlèvement d'embâcles sur les bras de l'Oise suite à la tempête du 28 février 2010	13 491
R10-11	CODECOM de Montfaucon/Varennes-en-Argonne	55	0	0		Travaux de restauration d'urgence sur les berges du ruisseau de Gesnes	29 743
TOTAL			40 149	188 165	8 145		1 008 224 €

Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribués (en €)			Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
			Entente	AESN	CG 02		
770	SMEPA des Berges de l'Oise	95		150 000		Mission de maîtrise d'œuvre et de coordination SPS pour les travaux de restauration des berges de l'Oise prévus en année 2 & 3	250 000
743	SI de la Vallée du Ru de Presles	95	46 985	103 367		Travaux de restauration du ru de Presles	187 940
780	SI de la Vallée du Ru de Presles	95	2 576			Travaux de restauration d'ouvrages hydrauliques sur le ru de Presles	12 880
642	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	21 808			Travaux d'aménagement et de gestion des cours d'eau en centre bourg de la commune d'Anor - Maîtrise d'œuvre partielle élargie	87 230
719	SIA du Bassin de l'Oise Amont	02	14 900	23 840	8 940	Travaux de renaturation de l'Ancienne Sambre - Commune de Boué	59 600
754	SIAG du Vilpion Amont et de ses affluents	02	26 853	42 964	16 112	Programme pluriannuel de restauration du Vilpion et de ses affluents - Tranche 1	107 410
809	SIGM en valeur de l'Aisne non navigable Axonaise	02	22 063	35 300	13 238	Programme pluriannuel de débâclement de l'Aisne non navigable Axonaise, tranche 2	88 250
791	SIC des Vallées de l'Ardon et de la Moyenne Ailette	02	740	1 184	444	Travaux en régie pour l'aménagement de cours d'eau	2 960
821	Communauté de Communes du Centre Argonne	55	16 842	50 527		Travaux de renaturation du ruisseau de Bas-Bois : site de l'étang de Neuville-en-Argonne	84 212
817	SIAE de la Vallée du Matz	60		41 970		Etude globale préalable à l'aménagement et à la gestion des cours d'eau du bassin versant du Matz	
813	Communauté Locale de l'Eau de la Nonette, de l'Aunette et de la Launette	60		7 500		Etude diagnostique de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de la Launette - Assistance à Maître d'Ouvrage	15 000
798	SMEPA des Berges de l'Oise	95		86 400		Travaux d'aménagement des berges de l'Oise, programme 2010	216 000
815	Syndicat à Vocation Multiple de la Vallée EST de l'Oise	60	13 350	26 700		Etude pour la réduction du risque inondation sur les petits affluents de l'Oise	53 400
758	SIA de l'Oise Moyenne	02		9 684	3 632	Travaux d'aménagement de berge le long de la voie ferrée - commune de Ribemont	24 210
816	Commune de Songeons	60	4 904	7 846		Travaux de restauration hydromorphologique (rivière Thérain Amont)	19 614
797	CC de la Région de Suippes	51	9 501	15 202		Travaux de restauration de la Noblette et du Marsenet, tranche 1 et DIG	38 005
808	SIAG du Vilpion Amont	02	26 023	41 637	15 614	Programme pluriannuel de restauration du Vilpion Amont et de ses affluents, tranche 2	104 092
823	SMA de la Vallée de l'Aisne Supérieure	51	29 769	65 492		Travaux de mise en place de clôtures et d'abreuvoirs sur des pâtures bordant l'Aisne et ses affluents	119 076
837	SA de Gestion des Eaux du Bassin Automne	60 & 02	620	1 860		Travaux de restauration d'habitats piscicoles sur la commune de Fresnoy-la-Rivière	3 100
828	SIA du Bassin versant de l'Oise Amont	02	48 061	336 424		Etude pour la gestion et l'aménagement du bassin versant de l'Oise Amont	480 605
834	SIA du Bassin versant de l'Oise Amont	02	2 561		1 921	Travaux d'aménagement le long de l'Oise à Guise (partie restauration)	12 807
830	SIA du Bassin versant de l'Oise Amont	02	1 408	5 632	2 112	Travaux de réalisation d'un épi sur l'Oise sur la commune d'Englancourt	14 080
832	SIA du Bassin versant de l'Oise Amont	02	19 186	30 698	11 512	Maîtrise d'œuvre partielle pour la restauration de l'ancienne Sambre dans la commune de Nouvion-en-Thiérache	76 745
819	SIA et de Gestion de l'Oise Aval	02	2 654	4 246	1 592	Travaux de restauration de berge - construction d'abreuvoirs	10 615
840	SIA de la Vallée du Sausseron	95	9 665			Etude de renaturation du Sausseron	96 649
824	SIA et de Gestion de la Serre Aval	02	65 351	104 561	39 210	Travaux de restauration des affluents de la Serre, 1ère tranche	261 402
	TOTAL		385 818	1 193 033	114 326		2 425 882 €

Subventions entretien versées	40 149	188 165	8 145		1 008 224 €
Subventions entretien attribuées	385 818	1 193 033	114 326		2 425 882 €
Total	425 967	1 381 197	122 471		3 434 106 €

Tableau 3 : collectivités bénéficiaires des aides de l'Entente pour les travaux de lutte contre les inondations en 2010

INONDATION, Programme 2010					
Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions versées par l'Entente (en €)	Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
I10/01	SIGM de l'Aisne non navigable	02	775	Maîtrise d'œuvre partielle élargie pour l'aménagement de la Suippe à la confluence avec l'Aisne	126 780
I10/02	SIA du Bassin de l'Ysieux,	95	3 610	Réhabilitation de la zone humide du Gouy sur la commune de Luzarches - mission de maîtrise d'œuvre	24 100
TOTAL			4 385 €		150 880 €

INONDATION, Programme 2010					
Référence du dossier	Nom de la collectivité maître d'ouvrage	Dépt.	Subventions attribuées par l'Entente (en €)	Intitulé du projet	Montant des travaux (en €)
818	SIA du Bassin de l'Ysieux	95	75 118	Travaux d'aménagement du Marais de Gouy	375 589
829	SIA du Bassin versant de l'Oise Amont	02	5 467	Travaux d'aménagement le long de l'Oise à Guise (partie inondation)	27 335
TOTAL			80 585 €		402 924 €

Subventions inondation versées	4 385 €	150 880 €
Subventions inondation attribuées	80 585 €	402 924 €
Total	84 969 €	553 804 €

Liste des conventions passées entre l'Entente Oise-Aisne et l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Numéro de convention	Date	Nature du programme	Montant retenu (en €)	Montant de l'aide (en €)
1015710	04/01/2010	Animation sur le bassin de l'Oise	236 246	118 123
1015708	04/01/2010	Travaux d'entretien des rivières non domaniales	1 500 000	600 000
1015704	04/01/2010	Travaux de restauration des rivières non domaniales	1 500 000	600 000

Entente Oise-Aisne
Maître d'ouvrage
Entente Oise-Aisne
11 Chemin de l'Ysieux
60200 Compiègne
www.entente-oise-aisne.fr

Maître d'œuvre
S.A.S. BOMBIER, ANRIL, EPRI
R.E.T. ROYER & ASSOCIÉS
SUD DE LA SEINE
SUD NORMANDIE

Les partenaires financiers
FOND EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL
eau seine NORMANDIE
oise
GÉNÉRAL DE L' AISNE

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DES RIVIERES DOMANIALES NON NAVIGABLES OISE ET AISNE

FOND EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL
L'Europe s'engage en Picardie

Liste des marchés contractés par l'Entente en 2010

Marchés de prestations intellectuelles						
Procédure	Numéro de marché	Titulaire	Code Postal	Objet du marché	Date de notification du marché	Montant du marché (HT)
procédure adaptée	2009-13	SYNAPSE	75015 Paris	Refonte du site internet de l'Entente Oise-Aisne	26-mars-10	9 843,00
procédure adaptée	2009-16	EXAMO	60230 Chambly	Réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations de l'habitat	10-fev 2010	marché à bons de commande
procédure adaptée	2010-08	EGIS EAU	78 286 Guyancourt	évaluation de l'impact de la modification de la hauteur du seuil Pasteur dans la traversée d'Hirson - étude préliminaire (recueil de données, diagnostic et esquisse)	27 sept 09	13 460,00
procédure adaptée	2010-11	ARTEMIA	80340 Herleville	étude de la faune et de la flore d'un espace naturel sensible pour l'établissement d'un plan de gestion - réserve de l'Ois'eau	22 oct 09	21 000,00

Marchés de services						
Procédure	Numéro de marché	Titulaire	Code Postal	Objet du marché	Date de notification du marché	Montant du marché (HT)
procédure adaptée	2009-14	RAPID PLAN	60762 Montataire	prestations de reprographie et d'impression	4 janv 10	marché à bons de commande
procédure adaptée	2010-01	API	38100 Grenoble	projet pilote d'aménagement des affluents de l'Aisne ardennaise - étape de topographie	8 mars 10	113 370,00
procédure adaptée	2010-05	ETI	69140 Rieux la Pape	réalisation d'une campagne de reconnaissances géotechniques des zones d'emprunt potentielles dans le cadre de la construction d'une aire de ralentissement dynamique des crues sur la commune de Varennes en Argonne	21 juin 10	8 008,00
procédure adaptée	2010-10	DOSSOT	08000 Charleville Mezières	projet pilote d'aménagement des affluents de l'Aisne ardennaise - instrumentation des cours d'eau	1 oct 10	56 035,00

Liste des outils de communication et revue de presse

● Rapport d'activité année 2009, mars 2010

● Les créations et réimpression de supports de communication

- Plaquette du site de Longueil-Sainte-Marie : 300 ex., octobre 2010
- Plaquette du site de Proisy : 300 ex., octobre 2010
- Plaquette du projet de Montigny-sous-Marle : 300 ex., novembre 2010
- Dépliant de la réserve écologique de l'Ois'eau : 1 000 ex., juin 2010
- Livret pédagogique de la réserve écologique de l'Ois'eau : 1 000 ex., juin 2010

● Panneaux d'information

- Sentier pédagogique de la Réserve écologique de l'Ois'eau à Pont-Sainte-Maxence, Tranche 2, octobre 2010
- Panneau d'information du site de Proisy, février 2010
- Kakémonos d'exposition (PREVIRISQ)

● Multimédia

- Nouveau site Internet, décembre 2010
- Carte de vœux interactive, décembre 2010 pour diffusion 2011

● Publications diverses (liste non exhaustive):

Presse écrite et publication de partenaires

- NOYON Inondations : la lutte s'intensifie, Le Courrier picard, 7 janvier 2010
- Guerre déclarée aux inondations, Le Parisien, 15 janvier 2010
- Savigny-sur-Aisne, première victoire pour les opposants, L'Union L'Ardennais, 6 février 2010
- Le projet de Savigny-sur-Aisne, publication de Nature et Avenir, 12 février 2010
- Saint-Michel, L'aire d'extension des crues ne fait pas l'unanimité, L'Union L'Ardennais, 19 février 2010
- Des digues sur l'Aire ?, L'Union L'Ardennais, 25 février 2010
- Deux expos sur la rivière au même moment Belle est l'Aisne !, L'Union L'Ardennais, 25 février 2010
- Le dossier de barrage de Savigny revient dans l'actualité Peut-on s'auto-expertiser ?, L'Union L'Ardennais, 13 mars 2010
- L'Entente : aller vite pour empêcher des dégâts, L'Union L'Ardennais, 13 mars 2010
- Le projet de retenue d'eau abandonné à Watigny, maintenu à Saint-Michel, La voix du Nord, 25 mars 2010
- Lutte contre les inondations : Saint-Michel et Watigny, L'Union L'Ardennais, 27 mars 2010
- Une aire d'écrêtement des crues en amont, L'Aisne Nouvelle, La Thiérache, 29 mars 2010
- Projet de Montorieux, le coup de booster de Jean-Jacques Thomas, Le Courrier d'Hirson, 1^{er} avril 2010
- Inonder les pâtures pour protéger les maisons, Le démocrate de l'Aisne, 16 avril 2010
- Mauvaise Entente avec la Marne !, L'Union L'Ardennais, 25 avril 2010
- Un comité de défense récolte 373 signatures, Courrier d'Hirson, 20 mai 2010
- Ils font barrage à la digue, L'Union L'Ardennais, 6 juin 2010
- Comité de défense des berges du petit Gland, toujours pas de réponse, Le Courrier d'Hirson, 17 juin 2010
- Montorieux, pas de découragement, L'Union L'Ardennais, 22 juin 2010
- L'Entente répond aux opposants, L'ouvrage doit protéger en aval, L'Union L'Ardennais, 30 juin 2010
- Varennes-en-Argonne, doublement pénalisé, L'Est républicain, 17 septembre 2010
- Le soleil revient, les inondations aussi, L'Aisne nouvelle, 17 novembre 2010
- Une crue trop faible pour le barrage, L'Union L'Ardennais, 19 novembre 2010
- La lutte contre les inondations s'accroît, L'Union L'Ardennais, 9 décembre 2010
- Gare aux risques d'inondation, L'Aisne nouvelle, 10 décembre 2010
- Le comité de défense du Petit Gland se voit promettre de nouvelles mesures, La voix du Nord, 20 décembre 2010

Presse télévisée et multimédia

- Inondation de novembre 2010 et non déclenchement du site de Proisy, France 3, 12/13, 19 novembre 2010
- Signature du protocole local d'indemnisation des préjudices agricoles et fonciers (Saint-Michel), Proxinews, 17 novembre 2010

Livret pédagogique

Nom
 Prénom
 Classe
 Établissement



La réserve écologique de l'Ois'eau

Entente Oise-Aisne

Le site d'écrêtement des crues de la Serre à Montigny-sous-Marle (02)

Lutter contre les inondations

Chiffres clés
 - Hauteur de la digue : 5,3 m
 - Longueur de la digue : 600 m
 - Surface inondable (période de crues) : 100 ha

Un aménagement de ralentissement dynamique des fortes crues de la Serre

Suite aux crues de novembre 2002 et janvier 2003, qui ont fait de nombreux dégâts sur les communes de la vallée de la Serre, le Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval a lancé une étude visant à lutter contre les inondations. Un site propice à la réalisation d'un aménagement d'écrêtement des fortes crues de la Serre a été défini sur la commune de Montigny-sous-Marle en amont de la zone de compétence du syndicat. Ce dernier a alors sollicité l'Entente Oise-Aisne qui, avec le soutien du Conseil général de l'Aisne, a accepté par délibération de se porter maître d'ouvrage du projet.

Les phases de conception et de concertation ont débuté en 2008. Le choix du site s'est effectué au vu de différents éléments tels que le volume de stockage nécessaire et la possibilité de gérer la confluence entre la Serre et le Vilpion en amont de Marle. L'aménagement consiste en la réalisation d'une digue et d'un ouvrage de régulation avec un vannage sur la Serre. Ce type d'ouvrage est prévu pour fonctionner pour des crues de périodes de retour comprises entre 10 et 30 ans (il serait donc activé en moyenne une année sur dix). **On dénombre d'ores et déjà 13 communes bénéficiaires de l'aménagement sur la Serre de Marle à Angulcourt-le-Sart et, à plus grande échelle, il aurait une influence bénéfique sur les crues de l'Oise.**

Le plan de financement des études

- Etat : 40%
- Conseil régional de Picardie : 33%
- Entente Oise Aisne (Conseil général de l'Aisne) : 27%



Calendrier du projet

- Juillet 2008**
 - lancement de la maîtrise d'œuvre (Hydratec - Asconit Consultants - Setec TPI)
- Décembre 2008 à Mars 2009**
 Campagne topographique (Géomexpert)
- Mai 2009 – Juin 2010**
 - Inventaire environnemental (SAGE Environnement)
- Mai 2010 – Juillet 2010**
 - Photomontages (Agence E. Devillers)
- Octobre 2010**
 Etude d'impact (SAGE Environnement)
- Les prochaines étapes :**
- Reconnaissances géotechniques
 - Etude foncière et agricole



**Entente interdépartementale
pour la protection contre
les inondations de l'Oise,
de l'Aisne, de l'Aire et de
leurs affluents**

(Conseils généraux des départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse, de l'Oise et du Val d'Oise)

11 cours Guynemer - 60200 Compiègne

Téléphone : 03 44 38 83 83

Télécopie : 03 44 38 83 80

E-mail : entente.oiseaisne@orange.fr

www.eptb-oise.fr

Directeur de publication : Jean-Michel Cornet
Responsable de la communication : Mélissa Magoutier
Création graphique : www.tri-angles.com

Photos : Entente Oise-Aisne - © Conservatoire des espaces naturels de Picardie - © Benoist Journal - © Christian Schryve

Juin 2011

Impression : Imprimerie Houdeville-ICO, sur du papier recyclé certifié FSC

